



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4272^e séance

Lundi 5 février 2001, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ben Mustapha	(Tunisie)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

Consolidation de la paix : vers une approche globale

Lettre datée du 25 janvier 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation
des Nations Unies (S/2001/82)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix : vers une approche globale

**Lettre datée du 25 janvier 2001,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(S/2001/82)**

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Égypte, du Guatemala, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, de la Mongolie, du Népal, de la Nouvelle-Zélande, du Nigeria, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de la Roumanie, du Sénégal et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Baali (Algérie), M. Listre (Argentine), M. Aboulgheit (Égypte), M. Laval-Valdés (Guatemala), M. Pal (Inde), M. Akasaka (Japon), M. Hasmy (Malaisie), M. Entehsaikhan (Mongolie), M. Shama (Népal), M. MacKay (Nouvelle-Zélande), M. Mbanefo (Nigeria), M. Sun Joun-yung (République de Corée), M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran), M. Ducaru (Roumanie), M. Ka (Sénégal) et M. Norström (Suède) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/82 qui contient le texte d'une lettre datée du 25 janvier 2001 envoyée par la Tunisie, transmettant un document de travail intitulé : « Consolidation de la paix : vers une approche globale ».

Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité va examiner la question intitulée : « Consolidation de la paix : vers une approche globale ».

Comme nous le savons tous, avec la prévention des conflits, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix, la consolidation de la paix occupe aujourd'hui une place prééminente dans les travaux de l'Organisation relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales. De nombreuses discussions ont eu lieu ces 10 dernières années, y compris l'examen du rapport du Secrétaire général « Agenda pour la paix » présenté à la demande du Conseil de sécurité et son supplément, publié en 1995, et d'autres rapports et déclarations du Secrétaire général, tels que l'important rapport présenté au Sommet du Millénaire, intitulé : « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXIe siècle ». De nombreux et importants débats se sont aussi déroulés au Conseil au sujet de la prévention des conflits armés et de la question des stratégies de sortie. Notre rencontre aujourd'hui est un prolongement de ces discussions et vise à examiner et à évaluer les diverses responsabilités de l'Organisation dans les efforts tendant à parvenir à une vision commune et à définir des propositions concrètes dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par l'Organisation à son plus haut niveau, c'est-à-dire au Sommet du Millénaire.

C'est pour moi un grand plaisir de donner la parole au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour qu'il fasse sa déclaration sur le point à l'ordre du jour.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de m'associer au Conseil aujourd'hui pour ce débat public sur la consolidation de la paix. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de votre initiative sur cet aspect clef de la paix et de la sécurité internationales. Je suis certain que cela contribuera à nos efforts visant à parvenir à une vision commune de la consolidation de la paix avec laquelle nous pourrions tous aller de l'avant.

La consolidation de la paix, au sens le plus large, consiste à aider un pays à remettre en place les rudiments d'une vie normale après une période de conflit. La consolidation de la paix, c'est la reprise de l'activité économique, le rajeunissement des institutions, le rétablissement des services de base, la reconstruction des cliniques et des écoles, la relance de l'administration

publique et le règlement des différends par le dialogue, non par la violence. Le défi commun à toutes ces activités consiste à conduire ces sociétés vers une paix durable.

Une consolidation de la paix bien faite est un élément dissuasif puissant face à un conflit violent. Mais il n'est pas puissant dans le sens où une armée est puissante; plutôt, il s'agit de la somme d'un grand nombre d'initiatives, de projets, d'activités et de sensibilités. La consolidation de la paix n'est pas l'imposition spectaculaire d'un plan grandiose; c'est plutôt le processus qui consiste à ériger, morceau par morceau, les piliers sur lesquels s'appuiera la paix.

Les instruments de la consolidation de la paix sont aussi variés que le système des Nations Unies lui-même. En fait, pratiquement toutes les parties du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, sont actuellement engagées dans une forme ou une autre de consolidation de la paix. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion d'anciens combattants; l'éducation aux droits de l'homme; le rapatriement des réfugiés; la promotion des méthodes de règlement des conflits et de réconciliation – ce n'est là qu'une partie de la liste de ces activités. Nous favorisons aussi les échanges culturels destinés à tisser des liens entre les États par des réseaux d'activités et de possibilités, et non par des tissus d'antagonisme mutuel.

De façon à assurer la cohérence de ces efforts, nous nous efforçons aussi d'améliorer nos propres mécanismes internes afin que la consolidation de la paix ne soit pas seulement complète, mais qu'elle soit aussi accomplie de manière intégrée. Avec un nombre croissant d'entités de l'ONU qui créent des unités et des fonds pour la consolidation de la paix, nous devons faire un grand effort de coordination si nous voulons renforcer mutuellement nos efforts et éviter les doubles emplois et la confusion.

Nous avons tendance à penser à la consolidation de la paix surtout en termes de situations d'après conflit. Ici, les objectifs sont de consolider la paix, de renforcer une stabilité souvent difficilement acquise et fragile et, surtout, d'empêcher de rechuter dans le conflit. Mais je vois également la consolidation de la paix comme un instrument préventif, qui peut s'attaquer aux causes profondes, sous-jacentes des conflits, et qui peut aussi être utilisé avant que la guerre n'éclate vraiment. Une société au bord de la

désintégration a autant besoin de cet instrument qu'une société déjà ravagée par la catastrophe. Son déploiement en temps opportun, à ce stade, pourrait sauver beaucoup de vies et éviter de nombreux malheurs. La logique politique, économique et humaine de cette approche est irréprochable. Le problème est que nous ne pratiquons pas la prévention aussi souvent que nous le pourrions ou le devrions.

Qu'elle ait commencé avant, après ou pendant l'éclatement d'un conflit, la consolidation de la paix doit être considérée comme un travail à long terme. En même temps, il existe un élément manifeste d'urgence, un besoin d'accomplir des progrès tangibles en peu de temps sur un certain nombre de fronts. La consolidation de la paix doit être, avant tout, l'oeuvre de la société menacée par un conflit ou qui y a succombé. Les efforts internationaux visant à promouvoir la paix ou le développement doivent appuyer et non remplacer les efforts nationaux.

La consolidation de la paix est une entreprise extrêmement difficile. Trop souvent, des pays sortant de conflits prolongés repartent presque de zéro, dans une atmosphère d'amertume et de chagrin. Cette tâche exige de la persévérance et une vision à long terme, ainsi que le courage de rechercher la réconciliation dans des sociétés encore divisées par la suspicion et la méfiance.

J'aimerais ici dire un mot sur la nature fondamentalement politique de la consolidation de la paix, ce qui la différencie des activités normales de développement dans des situations autres que les situations de crise. Lorsqu'un pays s'enfonce dans un conflit ou sort de la guerre, ses besoins sont qualitativement différents de ceux d'une société stable. Cela exige une réorganisation des activités normales de développement, humanitaires et autres afin que leur premier objectif soit de contribuer au but primordial d'empêcher l'éclatement ou la reprise du conflit.

Certains ont décrit ce processus comme s'il s'agissait de regarder le travail relatif au développement et aux activités humanitaires à travers un « prisme de prévention des conflits ». D'autres ont parlé de programmes d'ajustement bons pour la paix, ayant la flexibilité de tenir compte des besoins spécifiques des pays sortant ou se trouvant au bord d'un conflit. En réalité, parfois, la consolidation de la paix peut signifier accorder un traitement préférentiel à certains groupes d'une société, de façon à corriger des

inégalités préexistantes qui peuvent avoir alimenté des tensions explosives. Ceci, à son tour, peut impliquer une affectation de ressources qui pourrait ne pas être optimale d'un point de vue purement économique.

Durant la dernière décennie, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont reconnu l'importance de la consolidation de la paix et la nécessité de travailler avec un ensemble de partenaires, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Le Conseil a reconnu avec raison que la consolidation de la paix pouvait être un élément essentiel des missions de maintien de la paix, et qu'elle devait inclure des instruments préventifs comme l'alerte rapide, la diplomatie, le déploiement préventif et le désarmement.

Dans des pays aussi divers que la Bosnie, le Cambodge, El Salvador, le Guatemala, le Libéria et le Mozambique, la consolidation de la paix a aidé à faciliter l'application d'accords de paix et à en empêcher la rupture. Dans des pays comme Haïti, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine, les activités de consolidation de la paix ont contribué à maintenir une stabilité fragile. En réponse à une demande croissante, l'Organisation des Nations Unies a ouvert, à titre de projet pilote, des bureaux d'appui pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, en Guinée-Bissau, au Libéria et au Tadjikistan.

Bien qu'ils existent depuis relativement peu de temps, et malgré leurs ressources limitées, ces bureaux ont aidé les gouvernements à détruire des armes, à se doter d'institutions et à mobiliser l'aide internationale pour répondre aux besoins de leurs sociétés. Comme vous le savez, nous étudions actuellement la possibilité d'établir en Somalie une présence qui aurait pour but la consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité a un rôle primordial à jouer. Parmi les grands défis en matière de consolidation de la paix, il y a la mobilisation d'une volonté politique solide et de ressources suffisantes de la part de la communauté internationale. De bonnes idées ont été formulées dans des domaines importants comme l'application des accords de paix ou la conception des opérations de maintien de la paix, dont le Conseil pourrait tenir compte dans ses mandats futurs.

D'autres contributions pourraient provenir de notre réunion avec les organisations régionales, demain et mercredi. Je suis heureux de voir que les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du

Conseil économique et social participeront à cet événement, et je suis sûr que le Conseil voudra accorder son plein appui aux résultats de cette réunion.

La consolidation de la paix pose des problèmes complexes et multiples. Je ferai de mon mieux sur le plan pratique pour apporter des améliorations aux projets de consolidation de la paix dans lesquels nous nous engagerons et pour tirer parti au maximum des compétences du système des Nations Unies et de nombreux partenaires. Mais je demanderai également aux Membres de faire davantage sur le plan politique pour accorder un degré de priorité plus élevé à la consolidation de la paix et pour faire mieux connaître cette activité en faisant figurer cette question au premier plan de nos préoccupations. La consolidation de la paix ne doit pas être considérée comme une activité d'appoint, quelque chose que l'on réserve à plus tard lorsque les conditions, les ressources ou la situation le permettent. Il s'agit d'un outil essentiel qui a fait ses preuves. Prenons ensemble l'engagement de développer cet outil et de l'améliorer, puis de l'utiliser le moment venu.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de cette déclaration importante.

M. Levitte (France) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat sur un thème qui n'a rien de théorique. Ce qui est en jeu c'est le succès des actions conduites sous l'autorité du Conseil de sécurité.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de sa présence parmi nous aujourd'hui, compte tenu du rôle décisif qu'il lui revient aux côtés du Conseil de sécurité.

La Suède fera tout à l'heure une intervention au nom de l'Union européenne, à laquelle la délégation française souscrit évidemment. Je souhaiterais faire des remarques sur les points qui nous paraissent particulièrement importants.

L'évolution même de la nature des conflits – désormais pour la plupart d'ordre interne, même si beaucoup ont une dimension transfrontière – a amené les Nations Unies à se préoccuper de la consolidation de la paix. C'est une tâche indispensable si l'on veut préserver les acquis du rétablissement de la paix.

Ce lien organique entre rétablissement et consolidation de la paix s'est manifesté de plusieurs façons au cours des dernières années. Soit en incluant des éléments de consolidation de la paix dans le mandat d'une

opération dont l'objet principal était le maintien de la paix – c'est le cas de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine. Soit parce que le mandat de l'opération de maintien de la paix était plus ambitieux et comprenait dès le départ une importante dimension de rétablissement de l'autorité publique et de relèvement des infrastructures sociales et économiques – c'est le cas de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental en Croatie, de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. Soit enfin parce que des bureaux ou missions d'appui aux programmes de consolidation de la paix ont fait suite à une opération de maintien de la paix – c'est le cas au Libéria, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau, à Haïti et au Tadjikistan.

Les problèmes posés par la consolidation de la paix sont, à nos yeux, de deux ordres : institutionnel et financier. S'agissant des problèmes institutionnels d'abord, les opérations de maintien de la paix sont décidées par le Conseil de sécurité et comprennent des éléments de consolidation de la paix. Mais le Conseil de sécurité n'a pas compétence à être le principal « maître d'oeuvre » en la matière. Il doit en revanche avoir pour souci qu'il n'y ait pas de solution de continuité et que l'investissement fait par une opération de maintien de la paix ne soit pas perdu.

En outre, la pluralité des acteurs concernés par la consolidation de la paix – Secrétariat de l'ONU, fonds et programmes des Nations Unies, institutions financières internationales, organisations régionales – entraîne une diversité des priorités et des critères définis et mis en oeuvre par chacun d'eux. Cette diversité même complique la tâche d'élaboration d'une stratégie de consolidation de la paix et d'exécution des programmes s'inscrivant dans ces stratégies.

Enfin, dans le pays concerné, l'interlocuteur naturel de la communauté internationale, celui avec lequel il conviendrait d'élaborer les stratégies de consolidation de la paix, devrait être, en premier lieu, le gouvernement issu de l'accord de paix et, souvent, des élections organisées subséquentement. Or, dans les faits, soit de telles autorités sont souvent démunies du minimum d'expertise et des moyens matériels et financiers indispensables; soit elles voient leur légitimité et leur autorité mises en cause par des groupes rebelles restés en

dehors de l'accord de paix ou par des parties à cet accord qui violent leurs engagements – c'est le cas de l'UNITA en Angola, c'est le cas aussi du RUF en Sierra Leone; soit même, dans des cas extrêmes – au Timor oriental ou au Kosovo –, ces autorités n'existent pas ou n'existent plus, et la première tâche de la communauté internationale est d'en faire émerger de façon démocratique. La faiblesse des autorités locales complique souvent la tâche de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix.

S'agissant ensuite des problèmes financiers, les actions de maintien de la paix relevant des opérations décidées par le Conseil de sécurité bénéficient d'un financement assuré par des contributions obligatoires. Au contraire, la plupart des actions de consolidation de la paix reposent sur des contributions volontaires. Il est contradictoire de reconnaître le caractère crucial des actions de consolidation de la paix et de ne pas assurer la stabilité et la prévisibilité des moyens financiers nécessaires.

Comme conséquences de la pluralité des acteurs responsables des programmes de consolidation de la paix et de la diversité de leur mode de fonctionnement, les rythmes de mobilisation des moyens sont très inégaux et assez lents. La lenteur des décaissements des institutions financières compétentes est souvent le problème clef empêchant d'assurer assez tôt un bon passage de relais entre les actions conduites par les opérations de maintien de la paix et l'intervention des organisations impliquées dans la consolidation de la paix. Ce rythme plus lent contredit en outre l'urgence souvent ressentie sur le terrain. L'intervention de la communauté internationale doit se traduire rapidement par des améliorations concrètes dans la vie quotidienne des populations sous peine de voir celles-ci se retourner contre celle-là.

La solution à ces deux problèmes devrait être trouvée dans une évaluation beaucoup plus en amont des besoins en matière de consolidation de la paix, dans l'élaboration de stratégies assurant une pleine participation, dès l'origine, des agences, fonds, programmes et banques compétents pour la consolidation de la paix, et dans une accélération de leurs rythmes de décaissement.

Je prendrai deux exemples permettant de mieux cerner les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Le premier exemple est le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combat-

tants, c'est-à-dire ce que l'on appelle le DDR. Le Conseil de sécurité a, dans la déclaration de son Président du 23 mars 2000, constaté que

« les mandats des missions de maintien de la paix comprennent de plus en plus souvent, parmi leurs fonctions, la supervision du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion »

car cette tâche est apparue comme un élément essentiel du maintien de la paix. Mais le Conseil a aussi insisté

« sur la nécessité de définir de façon précise les tâches et de répartir clairement les responsabilités entre tous les acteurs participant au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, y compris les organismes et programmes des Nations Unies ». (*S/PRST/2000/10*)

Le volet réinsertion du DDR illustre bien la difficulté de trouver une bonne articulation entre maintien de la paix, consolidation de la paix et aide au développement. Il ne peut en effet y avoir de démobilisation véritable et surtout durable que si les combattants démobilisés trouvent une alternative viable au statut et à la vie de combattant. Cela signifie qu'il faut leur offrir des perspectives essentiellement de deux ordres.

Il faut soit une intégration dans une armée re-composée, démocratique et apolitique, ce qui suppose, dans la plupart des cas, la mise en oeuvre d'un programme de restructuration des forces armées, à l'instar de ce qui a été lancé en République centrafricaine, ou bien, plus ambitieux encore, de reconstitution de ces forces, comme ce qui se fait actuellement en Sierra Leone avec le concours décisif de nos amis britanniques. La réalisation de ces tâches ne peut que faire appel à des programmes bilatéraux ou multilatéraux souvent d'assez grande ampleur et de longue haleine. Soit, et c'est la deuxième option, une intégration socioprofessionnelle dans des domaines non militaires, ce qui suppose des actions de formation et des programmes de reconstruction et de relance de l'activité économique. La consolidation de la paix touche là aux frontières de l'aide au développement dans son acception la plus large.

Le deuxième exemple est la reconstruction ou la consolidation d'un appareil policier et judiciaire fiable et impartial. Les opérations de maintien de la paix ont un rôle essentiel à jouer dans la phase qui suit la signature d'un accord de paix, mais elles n'ont pas vocation de demeurer indéfiniment la seule garantie de

l'ordre public. Celui-ci doit pouvoir s'appuyer sur des capacités locales fiables et impartiales. D'où la nécessité de réformer, réorganiser et instruire les forces de police et les tribunaux. Cette fonction a donc fait partie du mandat de nombreuses opérations et même, dans certains cas, elle en a constitué le coeur, par exemple en Haïti et en Bosnie. Mais il s'agit souvent d'une entreprise de longue haleine dépassant la durée et les moyens d'une opération de maintien de la paix. C'est pourquoi il est indispensable d'élaborer, en association avec les agences compétentes, une stratégie à long terme de façon à assurer une stabilité et une prévisibilité des programmes d'action et de leur financement, et une relève progressive des actions menées par l'opération de maintien de la paix, à l'instar, par exemple, de ce qui s'est fait en Slavonie orientale ou en Haïti.

Le Conseil de sécurité a donc un rôle essentiel à jouer pour assurer une bonne coordination et une bonne transition entre les tâches dont il a la responsabilité principale, à savoir le rétablissement et le maintien de la paix, et celles qui mettent en jeu une multiplicité d'acteurs, soit la consolidation de la paix. Je voudrais faire à cet égard cinq propositions pratiques.

Premièrement, il doit y avoir des consultations précoces entre le Conseil de sécurité et les organismes chargés de la consolidation de la paix. Il est indispensable de consulter le plus tôt possible, dès l'engagement de la phase de maintien de la paix, les principaux organes concernés par la consolidation de la paix. Cette consultation est avant tout et naturellement faite par le Secrétaire général. Le rapport Brahimi (*S/2000/809*) l'a clairement rappelé. Mais il pourrait être nécessaire aussi que le Conseil mobilise directement ces organes, par exemple sous la forme d'une participation de leurs responsables aux délibérations du Conseil, à l'instar de ce qui s'est fait avec l'intervention de représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international aux récents débats du Conseil sur la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et le Timor oriental. L'important est que ce processus de concertation soit mené suffisamment tôt de façon à disposer du temps nécessaire pour élaborer une stratégie de consolidation de la paix et mobiliser les ressources nécessaires.

Deuxièmement, l'établissement d'un contrat à long terme entre la communauté internationale et les autorités de l'État sortant d'un conflit. Dans la mesure

où ces autorités disposent du minimum de légitimité et de moyens administratifs requis, elles devraient s'engager à mettre en oeuvre, avec l'aide de la communauté internationale, des programmes de reconstruction des infrastructures politiques, économiques et sociales. L'investissement de la communauté internationale n'a de sens que s'il correspond à une réelle volonté de redressement de la part des acteurs locaux. Ce véritable contrat pourrait prendre la forme, par exemple, d'un échange de lettres entre le Secrétaire général de l'ONU et le chef de l'État ou le gouvernement de l'État concerné, comme ce fut le cas avec la République centrafricaine. Une référence pourrait y être faite dans la résolution du Conseil de sécurité décidant le lancement de l'opération de maintien de la paix.

Troisièmement, l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix et la mobilisation de financements stables et prévisibles. La concertation précoce entre le Conseil de sécurité et tous les organismes compétents en matière de consolidation de la paix ainsi que le rôle de coordination qui revient au Secrétaire général de l'ONU devraient, dans le respect des compétences et de l'autonomie de décision de chacun, viser à la mise au point de stratégies de consolidation de la paix de façon à préciser les responsabilités de chacun; assurer une bonne coopération entre les différentes instances; établir un calendrier de mise en oeuvre des programmes; assurer autant que possible une prévisibilité des financements, en particulier de ceux reposant sur des contributions volontaires; et enfin, assurer dans les meilleures conditions possibles et dans des délais raisonnables une transition entre les phases de maintien et de consolidation de la paix et un passage de relais entre les opérations de maintien de la paix et les programmes de consolidation de la paix.

L'idéal serait que cette répartition des rôles et des financements soit clairement établie au moment où le Conseil de sécurité crée l'opération de maintien de la paix et puisse même figurer dans une annexe à cette résolution. J'y insiste, car ce point me paraît fondamental. On pourra imaginer que, parallèlement, soient conduites les consultations du Conseil avec les éventuels fournisseurs de contingents. Ainsi, dès l'origine, le Conseil de sécurité établirait un double partenariat, partenariat avec les fournisseurs de contingents, partenariat avec toutes les institutions financières – Banque mondiale, Fonds monétaire, etc. – chargées de mettre en oeuvre les décisions du Conseil de sécurité. Ce point nous paraît fondamental.

Quatrième idée, le renforcement du rôle de coordination dévolu au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à son représentant sur place. Comme il a été déjà plusieurs fois relevé – notamment dans le rapport Brahimi –, le Secrétaire général devrait jouer un rôle accru en matière de coordination pour l'élaboration des stratégies et la mise en oeuvre des programmes de consolidation de la paix. Sur place, ce rôle de coordination devrait être confié au représentant du Secrétaire général, lorsqu'il y en a un.

Cinquième et dernière idée, l'information régulière du Conseil de sécurité. Le Conseil devrait être régulièrement informé (comme c'est, par exemple, déjà le cas pour la République centrafricaine et la Guinée-Bissau) des progrès accomplis mais aussi des difficultés rencontrées dans la consolidation de la paix, car tout échec ou retour en arrière en ce domaine remettrait au premier plan les préoccupations de paix et de sécurité, et partant, l'intervention directe du Conseil de sécurité.

Voilà quelques idées que nous espérons pouvoir discuter plus en détail avec les membres du Conseil lorsque nous examinerons les suites concrètes à donner à ce débat. Pardonnez-moi d'avoir été trop long, mais ce dossier nous paraît essentiel et il nous tient à coeur.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, d'avoir convoqué ce débat public, qui permet tant aux membres qu'aux non-membres du Conseil d'exprimer leurs vues sur le thème « Consolidation de la paix : vers une approche globale » et pour le document de travail qui suggère des points de départ pour notre débat. Nous nous félicitons particulièrement du fait que ce débat précède la quatrième Réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, qui discutera de la coopération pour la consolidation de la paix.

Ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général d'être ici parmi nous aujourd'hui, et nous le remercions de son importante déclaration.

En juillet dernier, le Conseil de sécurité a réexaminé les dimensions complexes des causes et la prévention des conflits armés, reconnaissant l'importance de la consolidation de la paix, notamment dans des situations d'après conflit. En novembre, le Conseil a mis en place une doctrine sur les opérations de maintien de la paix, en adoptant la résolution 1327 (2000) après

avoir examiné de très près les recommandations du Groupe Brahimi. À ce moment-là, nous avons reconnu le rôle du Conseil de sécurité pour appuyer la consolidation de la paix après conflit. Cela a été suivi par un examen de nos stratégies de sortie dans les opérations de maintien de la paix, renouvelant ainsi la reconnaissance du rôle essentiel joué par le Conseil de sécurité en la matière. Aujourd'hui, en cherchant à établir une approche globale pour apporter la paix, la sécurité et la stabilité aux peuples et aux régions du monde, nous bouclons la boucle, en quelque sorte.

Au cours des débats passés, nous avons examiné dans une certaine mesure comment les causes profondes des conflits meurtriers se manifestent en fin de compte dans l'éclatement de guerres, causant des morts en nombre immense, des souffrances humanitaires et une destruction sur le plan économique. Nous avons vu, d'après notre expérience, et en examinant de nombreuses situations de conflit, combien de ces causes n'ont pas changé au lendemain des effusions de sang et des destructions. Nous avons vu comment les conflits meurtriers se sont reproduits pour les mêmes raisons qui les avaient allumés en premier lieu, après que les parties belligérantes se furent engagées à suivre un processus de paix. Nous avons tiré un enseignement des succès et des échecs, et ce débat aujourd'hui doit – comme vous nous l'avez dit, Monsieur le Président – nous montrer la voie d'une approche globale de la consolidation de la paix, faisant intervenir les organes des Nations Unies, ses fonds, ses programmes et ses agences, les institutions financières internationales, et sur un plan d'égalité, les organisations et les institutions politiques et économiques régionales, en tant que partenaires dans une approche globale intégrée de la consolidation de la paix.

Je voudrais faire quelques brèves observations sur les points qui, de l'avis de ma délégation, sont indispensables à une consolidation de la paix couronnée de succès : le lieu et le moment où nous devons nous engager dans la consolidation de la paix; ceux qui doivent s'en charger; et certains des instruments qui peuvent être utilisés avec succès.

Si nous ne traitons pas les causes des conflits meurtriers, des situations de conflit se développent qui autrement auraient pu être évitées. Alors que nous pensons souvent à la consolidation de la paix dans le contexte de situations d'après conflit, ma délégation soutient que la consolidation peut et doit être utilisée dans la prévention des conflits. Pour éliminer les cau-

ses des conflits, il faut édifier des sociétés qui respectent la primauté du droit, qui adhèrent aux normes internationales du droit humanitaire et aux lois humanitaires, et qui encouragent le développement économique et social afin d'éliminer les souffrances humaines engendrées par la pauvreté et la maladie. Voilà certains des grands défis lancés aux sociétés dans des situations d'avant conflit et d'après conflit.

Pour ces raisons et pour beaucoup d'autres, la communauté internationale doit considérer la consolidation de la paix dans ce contexte. En traitant activement les conflits plutôt qu'en répondant aux conflits après qu'ils ont éclaté, la communauté internationale épargnerait les vies et les souffrances de millions de personnes, ainsi que les ressources utilisées à reconstruire et à rénover des sociétés dévastées par les conflits, ressources qui pourraient être affectées à des programmes importants visant à un développement économique et social durable.

Alors que les Nations Unies et leurs partenaires poursuivent la consolidation de la paix dans les situations de conflit, les dividendes de la paix doivent être présentés très clairement aux parties belligérantes. Ces dividendes comprennent bien évidemment les bénéfices que retirent toutes les parties de la consolidation de la paix d'après conflit. Cela souligne l'importance d'introduire des stratégies de consolidation de la paix au cours du processus de négociation et d'enraciner les programmes de consolidation de la paix dès le début dans les accords de paix. En agissant ainsi, nous pourrions montrer aux parties belligérantes les dividendes de la paix qui tourneraient à leur bénéfice, ce qui leur donnerait de nouveaux motifs de parvenir à un règlement pacifique des différends.

Nous devons étudier comment faire en sorte que nos stratégies de consolidation de la paix aient le plus grand effet. Bien trop souvent, semble-t-il, la communauté internationale est en faveur d'une approche de la consolidation de la paix orientée du haut vers le bas. À l'exception de l'assistance humanitaire, les masses populaires tendent à se voir imposer le processus de consolidation de la paix, souvent sans tenir compte de leurs besoins autochtones structurels et sociaux. L'importance de la société civile et du rôle des organisations non gouvernementales au niveau populaire est souvent méconnue dans le processus. Pour ces raisons et pour d'autres, nous devons reconnaître que le processus de consolidation de la paix ne se termine pas avec la cessation des hostilités et l'organisation

d'élections, lorsqu'en fait les circonstances qui ont mené au conflit demeurent les mêmes. La Guinée-Bissau et la République centrafricaine illustrent bien cette situation. Bien que cette étape du processus démocratique constitue un élément important dans la phase de reconstruction et dans le développement d'institutions gouvernementales, il reste encore beaucoup à faire à long terme. Très souvent, la communauté internationale semble disposée à consacrer des ressources au maintien de la paix sans être aussi disposée à en consacrer autant à sa consolidation.

En cherchant le moyen de bien consolider la paix, nous devons définir clairement les rôles respectifs des partenaires dans ce processus. Leurs activités doivent être coordonnées pour éviter les intérêts concurrentiels, le gaspillage et le double emploi mais il convient d'intégrer totalement les programmes visant à la consolidation de la paix pour assurer leur efficacité. L'ONU, par le biais de ses organes et institutions et particulièrement de son Secrétaire général, a un rôle crucial à jouer dans le processus de coordination et d'intégration. Les rôles que les institutions et organisations régionales doivent jouer dans la consolidation de la paix sont également importants, aux étapes d'avant et d'après le conflit. Ces institutions et organisations régionales doivent toutefois être équipées, structurées et financées adéquatement pour être en mesure d'assumer leurs responsabilités. La réunion qui se tiendra demain et après-demain entre l'ONU et les organisations régionales convoquées par le Secrétaire général vient à point nommé et nous en attendons les résultats avec intérêt.

Permettez-moi de conclure en soulignant certains éléments importants et indispensables à la réussite de la consolidation de la paix que la communauté internationale dans son ensemble devrait viser. Nous nous devons d'encourager une gouvernance démocratique et la primauté du droit en veillant à ce que nos programmes prennent en compte le respect des droits de l'homme et des minorités et la paix alliée à la justice. Nous devons veiller à ce que la communauté internationale accorde aux démocraties nouvelles, dans les situations d'avant et d'après conflit, une assistance qui encourage la prospérité économique à long terme et le développement social. Nous devons chercher à renforcer les capacités des organismes internationaux de financement et de développement pour attirer l'attention sur les mesures de consolidation de la paix à toutes les étapes de la participation d'un pays à un conflit. Nous devons

fournir des ressources adéquates aux organisations et institutions régionales afin qu'elles puissent devenir proactives avant et après les conflits dans les efforts de consolidation de la paix et dans l'ensemble du processus de paix. Nous devons veiller à ce qu'en cas de menace extérieure, toute nation soit confortée dans l'assurance que la communauté internationale lui accordera l'appui nécessaire à sa sécurité et son intégrité territoriale.

Nous devons également nous assurer que les programmes que nous élaborerons dans une situation d'après conflit contiennent des dispositions suffisantes pour désarmer les anciens combattants, pour les réinsérer et surtout les réintégrer dans la société aux plans politique, social et économique. Nous nous devons de veiller à ce que l'exploitation des ressources naturelles d'un pays profite à tout le peuple du pays concerné et n'appuie pas la corruption intérieure ou extérieure.

Enfin, même si nous reconnaissons ce qu'il convient de faire pour traiter de chacune des situations, si les intéressés au processus manquent de volonté politique et si la communauté internationale ne s'engage pas totalement, deux éléments clefs pour assurer le succès de la consolidation de la paix, nos efforts seront vains. Si nous reprenons tous ces éléments ensemble dans une approche intégrée à la consolidation de la paix, nous obtiendrons enfin le succès qui nous a échappé par le passé.

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je souhaiterais dire que j'ai reçu du représentant de la Croatie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šimonović (Croatie) prend place au siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir attiré l'attention du Conseil sur cette question importante ainsi que pour votre document, d'où nous pourrions entamer une discussion de fond. Je voudrais

également remercier le Secrétaire général pour sa présence parmi nous aujourd'hui, pour son exposé et pour les efforts qu'il déploie afin d'intégrer le maintien de la paix et sa consolidation.

La consolidation de la paix est un défi multiple. Selon nous, renforcer la primauté du droit dans les institutions démocratiques et promouvoir les droits de l'homme sont des activités vitales pour consolider la paix efficacement. Des mesures de consolidation de la paix peuvent également comprendre une assistance médicale et alimentaire, l'utilisation de la police civile, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, les rapatriements réussis des réfugiés et le rétablissement et la relance des institutions et processus économiques. Tous ces éléments sont essentiels pour passer d'un état d'après conflit à une stabilité durable.

Il est possible de répondre à ces besoins grâce à de nombreux moyens bilatéraux et multilatéraux. Par exemple, les États-Unis appuient les efforts de l'ONU et ceux de tous les États et organisations régionales pour encourager une stabilité durable dans le monde. Nous sommes activement engagés à l'appui de mesures de prévention – mesures qui définissent les causes des conflits et y font face avant qu'ils ne dégénèrent en violence. L'assistance au développement demeure une partie importante de la politique étrangère des États-Unis et nous pensons que dans les opérations de maintien de la paix et dans la consolidation de la paix après le conflit, le rôle des États-Unis est crucial. Nous nous acquittons de ces tâches dans nos échanges diplomatiques quotidiens dans l'ensemble du monde grâce à de nombreux mécanismes et en appliquant toute la gamme de nos ressources en matière d'assistance.

En outre, s'il est vrai que les conflits ont des causes structurelles sous-jacentes, il ne faut pas oublier qu'ils ont également des causes immédiates souvent liées à l'ambition et la cupidité des individus. Certains des conflits les plus insolubles de ces dernières années ne se sont pas produits dans les pays les plus pauvres mais dans des pays qui regorgent de ressources. Les activités de consolidation de la paix doivent donc traiter des réalités politiques et tenter de s'y attaquer.

La progression d'un État vers une paix durable n'est pas linéaire mais foncièrement complexe. Les mesures de consolidation de la paix doivent donc être adoptées alors même que les mécanismes de maintien de la paix sont mis en place. Cela ne veut pas dire tou-

tefois qu'il incombe au Conseil de sécurité de diriger les multiples organes de l'ONU qui doivent participer à la consolidation de la paix. Cela revient à dire que le Conseil de sécurité doit être conscient, lorsqu'il formule des mandats, du fait que le maintien de la paix sans consolidation de la paix risque d'être vain. En effet, dans de nombreux cas, une consolidation de la paix efficace doit être créée pour assurer une stratégie de sortie adéquate aux soldats de la paix.

Par le passé, le Conseil a reconnu que certaines mesures de consolidation de la paix relèvent de lui, notamment des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de reconstruction des polices autochtones. Ces efforts se sont révélés propices à l'exécution des opérations de maintien de la paix. Nous devrions envisager des mesures semblables chaque fois que cela se révèle approprié.

À cet égard, je note qu'au cours du débat sur le rapport Brahimi, les États-Unis ont fermement appuyé une augmentation de la capacité de l'ONU pour optimiser les polices civiles. Quelle que soit la mission, la police civile de l'ONU aide les institutions de police locale à assumer à nouveau le plus rapidement possible l'entière responsabilité du maintien de l'ordre dont s'acquittent les soldats de la paix. La structure judiciaire proposée par Brahimi serait fort utile à cet égard. Nous ne pensons pas, toutefois, qu'un mandat du Conseil de sécurité devrait se concentrer sur les aspects de développement et de reconstruction. Cela ne relève pas de la responsabilité du Conseil de sécurité.

Cependant il nous faut nous interroger sur le rôle du Conseil de sécurité en matière de consolidation de la paix. Toutes les composantes du système des Nations Unies doivent oeuvrer de concert et les organisations régionales, les institutions financières internationales, les gouvernements donateurs et les organisations non gouvernementales ont tous des rôles à jouer. Il est absolument clair qu'une meilleure coordination est certainement nécessaire. C'est la raison pour laquelle ce débat est essentiel. Le Conseil de sécurité doit se prononcer clairement en la matière et encourager, voire insister sur la nécessité d'être clair sur cette question. Sinon le potentiel de l'action la mieux conçue par le Conseil de sécurité ne se concrétisera pas.

Il faut que nous nous demandions qui doit diriger les initiatives de consolidation de la paix. Devons-nous choisir un seul organisme chef de file ou plusieurs? Quelle sorte de liaison doit être établie entre les divers

départements du Secrétariat et les institutions de l'ensemble de la communauté des Nations Unies? Enfin, où, au sein du Secrétariat, doit être intégré le groupe pilote de la consolidation de la paix, dont la création a été recommandée par le rapport Brahimi? Au Département des opérations de maintien de la paix, au Département des affaires politiques ou au Cabinet du Secrétaire général? Il nous faut décider pour que les efforts en matière de consolidation soient immédiatement mis sur la bonne voie.

Pour terminer, nous encourageons tous les organismes des Nations Unies, ainsi que les États Membres à appuyer le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour améliorer les activités de consolidation de la paix et pour renforcer la coordination. Nous soutenons les propositions visant à élargir le plus possible les consultations et à intensifier les échanges d'informations afin que, dans tous les cas, ce Conseil et tous les autres acteurs concernés aient la meilleure compréhension possible de la situation sur le terrain ainsi que des mesures prises par tous les protagonistes dans leur domaines de compétence et des liens existant entre toutes ces mesures et une approche globale visant à établir et consolider la paix et la sécurité à long terme.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de la décision prise par le Secrétaire général de convoquer une réunion de haut niveau avec les organisations internationales sur le thème de la consolidation de la paix, et c'est une excellente idée que le Conseil de sécurité et les États Membres contribuent par leurs points de vue, à cette réunion. Je vous remercie donc, Monsieur le Président, de votre initiative et du travail de préparation accompli par votre délégation.

Le représentant de la Suède fera une déclaration plus tard au cours de ce débat au nom de l'Union européenne et le Royaume-Uni souscrit entièrement à cette déclaration. Je voudrais toutefois faire quelques observations à titre de représentant de mon pays.

J'ai depuis quelque temps fait valoir que l'ONU devrait adopter une approche intégrée afin de s'attaquer à la racine des conflits d'une façon coordonnée. Le Secrétaire général a clairement présenté son point de vue ce matin, et je soutiens son approche. Mais la tâche dépasse la compétence du Conseil de sécurité ou de l'ONU dans son ensemble. Pour que nous arrivions à un résultat tangible, il faut que le sys-

tème international dans son intégralité améliore son professionnalisme. Les acteurs bilatéraux, les organismes des Nations Unies, le Conseil et l'Assemblée générale auront tous un rôle à jouer.

À la réunion qui aura lieu demain, il faudra que nous adoptions des décisions sur la façon dont les organisations régionales peuvent intensifier leur rôle clef. La coopération doit commencer par la tâche fondamentale du partage des informations et des analyses. La capacité des organisations régionales pourrait être étendue grâce au cumul des fonctions des envoyés spéciaux, aux échanges des fonctionnaires avec le Secrétariat et aux dispositions relatives à la formation des experts et à leur détachement. J'espère que la Réunion de haut niveau examinera toute la gamme des options.

En s'orientant vers une approche plus intégrée au sein des institutions internationales, nous devons accepter que la distinction si fréquemment faite ces derniers mois entre le développement et la sécurité est erronée. Le conflit et la pauvreté s'alimentent mutuellement; ainsi en devrait-il être pour la gestion des conflits et le développement. Nous avons besoin de politiques globales et intégrées qui reconnaissent les liens qui existent entre le règlement des conflits, la consolidation de la paix, la réduction de la pauvreté, la promotion de l'éducation et l'amélioration de la santé.

Le Secrétaire général a raison de souligner qu'il existe une distinction entre les activités de développement dans un contexte de conflit et les travaux de développement en situation normale. Nous devons examiner cette question de façon plus détaillée. À cet égard, je rends un chaleureux hommage à sa décision de désigner un représentant spécial adjoint en Sierra Leone non seulement pour traiter des aspects socioéconomiques du programme de maintien de la paix, y compris le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, mais aussi pour agir en qualité de coordonnateur résident des Nations Unies.

Comment, donc, mettre en application cette nouvelle approche?

La première tâche consiste à approfondir notre analyse. Les moyens nous permettant d'identifier et de répondre aux crises tendent à être superficiels et hasardeux. L'analyse doit aller au-delà du conflit immédiat et s'attaquer à sa racine. C'est pourquoi la proposition faite par le rapport Brahimi de créer un Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique (SIAS) est en principe juste. Cela permettrait de disposer au sein du

système des Nations Unies et dans un même organe d'une gamme de compétences fournissant précisément le type d'analyses détaillées dont ce Conseil et le Secrétaire général ont tant besoin. Nous devons profiter des mois à venir pour mettre en place à cet effet une structure bien conçue, caractérisée par une logique et une rentabilité qui puissent gagner le soutien de tous. Les pays ou régions même qui sont touchés par les conflits doivent être invités à participer à ce processus. Les dirigeants africains notamment commencent à montrer combien ils sont intéressés par une approche pleinement coordonnée.

Deuxièmement, l'approche intégrée doit s'appliquer au travail fondamental des organismes des Nations Unies et de leurs organisations partenaires sur le terrain. La documentation de base de la Réunion de haut niveau présente en détail les mécanismes pour un cadre stratégique et une évaluation commune des pays, qui visent à favoriser une approche cohérente et efficace sur le plan international face à une situation de crise dans un pays particulier. Cette approche semble prometteuse. Nous apprécierions qu'il nous soit donné plus d'informations quant aux succès rencontrés jusqu'à présent dans la mise en pratique de ces mécanismes et quant à leur évolution. Nous serions particulièrement intéressés d'accélérer les travaux visant au rétablissement de la primauté du droit dans les pays ravagés par la guerre, et la déclaration de l'Union européenne le soulignera en détail. Il est essentiel que la police et le système judiciaire fonctionnent à nouveau rapidement et que ceux qui ont commis des atrocités soient traduits en justice.

Troisièmement, la coordination sur le terrain doit aller de pair avec la coordination au Siège. Le rapport Brahimi contient en son paragraphe 47 d) une recommandation capitale, à savoir que le Secrétaire général devrait élaborer une série de mesures visant à renforcer la capacité de l'ONU en matière de consolidation de la paix. Ce Conseil devrait aujourd'hui se prononcer sur ce qui pourrait faire partie de ce plan.

La base essentielle consiste en l'idée d'un ensemble d'activités : la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix ne sont pas des activités séparées. Elles se recouvrent et sont interdépendantes. Les rivalités et les jalousies entre les différents acteurs au sein du système des Nations Unies doivent cesser, et les organisations régionales et les pays donateurs doivent être invités à participer à la stratégie. Le rôle de dirigeant et l'activisme dont le

Secrétaire général a fait preuve à cet égard sont vitaux, et le Royaume-Uni le soutiendra. Il serait logique, par exemple, pour ce qui est de chacun des conflits majeurs du monde en développement – et rappelons-nous que 20 des 38 pays les plus pauvres sont ou ont récemment été le théâtre de conflits – de mettre en place au Siège une approche commune qui réunirait tous les acteurs principaux sur le plan opérationnel.

C'est pourquoi le Royaume-Uni a fermement appuyé la création d'équipes spéciales intégrées, dont il est également question dans le rapport de Brahimi. Il est dommage que le Secrétariat n'ait pas encore trouvé l'occasion d'en créer une, malgré l'approbation du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Un certain nombre de missions actuelles profiteraient de cette approche, en particulier la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et, éventuellement, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le Conseil de sécurité pourrait lui-même contribuer à un tel processus par le biais de son groupe de travail des opérations de maintien de la paix.

Permettez-moi de m'écarter un instant de mon texte pour parler brièvement du Conseil de sécurité à cet égard. Ce dernier est indéniablement une organisation qui a un rôle essentiel à jouer en matière de consolidation de la paix, mais il ne peut parvenir seul à des résultats. Nous ne sommes pas très efficaces pour ce qui est de la mise en oeuvre et du suivi. L'un des principaux objectifs de la proposition du Royaume-Uni tendant à créer un groupe de travail sur le maintien de la paix visait essentiellement à établir des liens avec les autres partenaires du système et à se concentrer sur l'exécution et le suivi. De bonnes idées ont été exprimées dans la déclaration de l'Union européenne et dans celle de l'Ambassadeur Levitte, que nous avons déjà entendues, sur la façon d'aller de l'avant en la matière. Il ne faut pas oublier que si nous n'assurons ni le suivi, ni la mise en oeuvre de nos résolutions, l'ensemble du système des Nations Unies subit les pesanteurs de cette inaction en raison du rôle central du Conseil de sécurité, rôle que nous encourageons bien que nous ne conduisons pas entièrement le processus de mise en oeuvre. Nous ne pouvons pas outrepasser notre mandat et nous devons veiller à coordonner nos actions, mais si nous ne nous acquittons pas pleinement de la tâche qui nous incombe, un fardeau trop lourd pèserait sur le reste du système.

Quatrièmement, les États Membres doivent assumer leur responsabilité s'agissant d'introduire la cohérence voulue, sur le plan interne et entre eux. Les ministères des affaires étrangères, des finances et du développement doivent communiquer. C'est pourquoi le Gouvernement du Royaume-Uni a récemment mis en place une unité mondiale de prévention des conflits financée par les budgets de plusieurs ministères, car nous reconnaissons la nécessité d'une intervention plus intégrée face aux conflits. Nous sommes prêts à envisager toute mesure efficace de consolidation de la paix qui pourrait être financée par cette unité.

Parlant de la prévention des conflits armés au cours du débat public du Conseil de sécurité tenu en juillet dernier, j'ai dit qu'il était temps de passer à l'action. Il y a beaucoup à faire, mais je trouve encourageant que ce qui a été fait récemment indique que nous sommes sur la bonne voie. Je vais abréger les observations qui se trouvent dans le texte de ma déclaration. Je fais référence ici à l'expérience de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), et au débat que nous avons eu le 26 janvier, quand il est ressorti de l'exposé général de M. Vieira de Mello que l'opération entière de l'ATNUTO suivait un plan de développement coordonné. Cette expérience commence, me semble-t-il, à porter ses fruits. Lors de la réunion du 26 janvier, nous ne nous sommes pas intéressés uniquement à la nécessité de renforcer les capacités au Timor oriental. Très frappant également a été l'accent mis par M. Ramos-Horta sur la nécessité de garantir la sécurité au Timor oriental si l'on veut que les efforts déployés aient des effets durables. L'ATNUTO est loin d'être une mission parfaite. Elle a fait et continuera de faire face à des problèmes sérieux. Mais nous devons également saluer l'intégration de sa démarche. À l'heure où nous envisageons de planifier une mission de suivi dans laquelle il faudra certainement intégrer maintien de la paix, police civile et renforcement des capacités, nous devons aussi considérer le passé et appliquer au reste de nos activités les enseignements tirés de notre expérience au Timor oriental.

Le rapport sur la consolidation de la paix qui sera publié en mars par le Comité pour la paix et la sécurité est une bonne occasion de tirer des enseignements. Le Royaume-Uni est résolu à faire en sorte que ce rapport débouche sur des conclusions pratiques et tournées vers l'avenir, ce qui signifie donc faire le point de ce que nous avons réalisé. Nous devons veiller à ce que les

perspectives régionales en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix soient prises en considération. En conséquence, nous appuyons les séminaires qui se dérouleront partout dans le monde au cours des six prochaines semaines sous l'égide de l'Académie mondiale pour la paix, séminaires qui aideront à développer ce mode de penser. Le dernier de ces séminaires se tiendra à New York le 12 mars. L'Académie et nous-mêmes communiquerons de plus amples détails à nos collègues.

J'espère que ce débat aidera les auteurs du rapport du Comité pour la paix et la sécurité à faire des propositions pratiques qui amélioreront les stratégies de consolidation de la paix de l'ONU. Quels sont les éléments clefs de la consolidation de la paix? Quels sont les acteurs qui peuvent le mieux les appliquer? Comment peut-on améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies? Quels seront les rôles du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et du Groupe de la consolidation de la paix du Département des affaires politiques? Si le rapport répond clairement à ces questions, nous serons mieux à même d'aller véritablement de l'avant pour améliorer les capacités de l'ONU dans ce domaine essentiel et pour rassembler dans un ensemble cohérent les principaux acteurs en matière de consolidation de la paix.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous souhaitons vous remercier d'avoir convoqué ce débat opportun et important et de nous avoir distribué un document de fond sur la consolidation de la paix. Moi aussi, comme mes collègues, je me félicite de la présence du Secrétaire général, qui démontre l'importance du sujet dont nous parlons aujourd'hui.

Il y a 10 ans à peine, si nous avions tenté de tenir un débat public sur ce thème, les membres de la communauté des Nations Unies auraient été quelque peu étonnés. La notion de consolidation de la paix n'avait pas alors encore pleinement pris forme. Mais, depuis la décennie qui s'est écoulée, après les grandes opérations de l'ONU au Cambodge, au Mozambique, au Timor oriental et au Kosovo, nous savons mieux, semble-t-il, ce que « consolidation de la paix » veut dire.

À notre avis, c'est le Secrétaire général lui-même, M. Kofi Annan, qui en a fourni la meilleure définition dans son rapport de 1997 (A/51/950) intitulé : « Renover l'Organisation des Nations Unies : un pro-

gramme de réformes ». On peut lire au paragraphe 120 de ce rapport :

« La consolidation de la paix peut impliquer la création ou le renforcement d'institutions nationales, la surveillance d'élections, la promotion des droits de l'homme, l'organisation de programmes de réinsertion et de relèvement, et plus généralement la création des conditions de la reprise du développement. La consolidation de la paix ne remplace pas les activités humanitaires et de développement dans les pays qui sortent d'une crise. Au contraire, elle les prolonge, introduit de nouvelles activités ou réorientent celles qui sont en cours et qui, outre leur intérêt intrinsèque du point de vue de l'action humanitaire ou du développement, sont politiquement utiles car elles réduisent le risque de reprise des hostilités et contribuent à créer des conditions plus propices à la réconciliation, à la reconstruction et au relèvement. »

Aujourd'hui, les meilleurs exemples sont la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Dans ces grandes opérations de maintien de la paix, l'ONU fournit une administration civile intérimaire en addition à un ensemble de mesures portant sur la consolidation de la paix, y compris la mise en place intégrale de systèmes sociaux et d'institutions gouvernementales. Ces tâches ne sont pas faciles. Le meilleur précédent historique dont nous disposons, c'est peut-être le travail accompli au titre du plan Marshall après la Deuxième Guerre mondiale.

En dépit des exemples frappants du Timor oriental et du Kosovo, il continue d'y avoir une certaine confusion à propos de la notion de « consolidation de la paix ». Pour mieux comprendre de quoi il s'agit, il peut être utile d'établir une distinction entre trois étapes différentes.

Dans un premier temps, après qu'un conflit a déchiré un territoire ou un pays et qu'existe la volonté de rétablir la paix avec l'aide de la communauté internationale, l'ONU se voit confier un mandat de mise en place d'une opération de maintien de la paix. Deuxièmement, pour assurer que la paix prenne des racines permanentes, on intègre une composante de consolidation de la paix. Toutefois, bien que les opérations au Timor oriental et au Kosovo aient été relativement im-

portantes, il ne faut pas exclure la possibilité de mener des opérations de faible envergure. Par exemple, les activités de consolidation de la paix menées actuellement en République centrafricaine gardent leur importance. Troisièmement, enfin, si les deux premières étapes ont été couronnées de succès, le pays ou territoire peut s'attacher de nouveau à reconstruire la nation avec l'aide traditionnelle de la communauté internationale. Ici encore, le Cambodge et le Mozambique fournissent les meilleurs exemples d'initiatives relativement réussies en matière d'édification de la nation, une fois terminée l'opération de consolidation de la paix de l'ONU.

Une des raisons pour lesquelles il faut clarifier la notion de consolidation de la paix est d'éviter l'idée fautive qui s'est fait jour dans certains débats récents, à savoir que l'ONU outre passe son mandat quand elle s'occupe de consolidation de la paix.

Au niveau conceptuel, on devrait peut-être pouvoir introduire une plus grande clarté dans la notion de consolidation de la paix. Toutefois, au niveau opérationnel, la consolidation de la paix peut être désorganisée et difficile. Construire une paix durable après un conflit long et douloureux est une activité difficile par sa nature même. Nous sommes humains et nous éprouvons des difficultés à pardonner et à vivre à nouveau en paix avec des voisins qui ont peut-être introduit dans notre vie drames et souffrances. Là encore, je crois que le Secrétaire général a aussi fait allusion lors de son intervention d'aujourd'hui aux difficultés qu'il y a à guérir les cicatrices que laissent les guerres.

Compte tenu de la difficulté de ces travaux, Singapour a essayé d'apporter une modeste contribution dans ce domaine en organisant une conférence en novembre 1999 intitulée « The Nexus between Peace-keeping and Peace-building ». Cette conférence a été organisée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Institut d'études politiques de Singapour et l'Institut japonais des affaires internationales.

Tous les discours et tous les documents qui ont été présentés lors de cette conférence, un résumé des débats ainsi que les recommandations faites par les coprésidents de la conférence ont été rassemblés dans un livre que j'ai le plaisir de pouvoir vous présenter. Certains d'entre vous se souviennent sans doute que nous avons en fait lancé ce livre à la Mission de Singapour en octobre dernier. Nous recommandons la lecture

de ce livre à tous ceux qui s'intéressent à la consolidation de la paix et qui travaillent dans ce domaine, car il contient de nombreuses descriptions et réflexions historiques intéressantes qui pourraient nous éclairer. Dans le cadre des observations que je vais faire ce matin, je compte citer quelques passages de ce livre.

Par exemple, lorsque le Vice-Président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Jacques Forster, a parlé, il a souligné que l'objectif de la consolidation de la paix était de parvenir à une paix durable à long terme. Pour atteindre ce but, a-t-il dit, nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits pour enclencher un cycle vertueux de consolidation de la paix qui finira par devenir autonome.

Le recteur adjoint de l'Université des Nations Unies, Ramesh Thakur, a mis en garde contre les solutions de fortune. Il a dit que les exigences d'une paix durable n'ont rien à voir avec celles des solutions de rafistolage ni avec les interventions de pompier, et souligné qu'un accord de paix n'est pas une solution s'il ne s'inscrit pas dans la durée.

M. Lakhdar Brahimi a également pris part à la conférence et je me réjouis de sa présence parmi nous ce matin. Je crois que lors de son intervention à Singapour, il a souligné la nécessité pour la communauté internationale de fournir les ressources humaines et matérielles considérables qui sont essentielles pour la consolidation de la paix.

Le thème principal de toutes leurs observations était que si l'on veut que l'ONU réussisse dans ses efforts de consolidation de la paix, elle doit créer les conditions de la paix aussi bien que du développement. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra se retirer en sachant qu'elle a fait son travail et qu'elle l'a bien fait. On ne soulignera jamais assez le fait que, si une mission de maintien de la paix se retire trop tôt, le conflit qu'elle a été déployée pour régler risque fort de reprendre et de devenir plus grave qu'il ne l'était avant le lancement de l'opération de maintien de la paix. Cela pourrait non seulement retarder toute solution éventuelle du problème, mais aussi nuire à la crédibilité des Nations Unies. Voilà pourquoi il est important que le Conseil de sécurité, l'ONU, la communauté internationale et tous les autres acteurs participant à la consolidation de la paix tiennent la distance. Là encore je suis heureux que les autres orateurs aient également souligné ce point dans leurs remarques d'aujourd'hui.

Nombre d'intervenants à la conférence ont souligné la nécessité pour tous les membres de la famille des Nations Unies participant à la consolidation de la paix d'oeuvrer en commun. Par exemple, le professeur Jonathan Moore, de l'Université d'Harvard, a mis en garde contre le fait que

« la culture et le climat de coopération et de collaboration, de respect mutuel et de renforcement entre les différentes parties de la famille des Nations Unies qui se réunissent en cas de crises complexes n'est pas encore, » je répète, « n'est pas encore suffisant pour assurer des relations fructueuses entre les soldats de la paix et ceux qui s'occupent de consolidation de la paix ».

M. David Malone, Président de l'Académie mondiale pour la paix, que l'Ambassadeur Greenstock a également mentionné, s'est fait l'écho de ces préoccupations en indiquant que le monde de la consolidation de la paix se caractérise de plus en plus par « une multiplicité d'acteurs ayant des mandats qui se chevauchent et qui sont parfois contradictoires, se disputant tous des ressources limitées, chacun d'entre eux essayant d'avoir un rôle et un caractère central ». Il a ajouté qu'

« il s'ensuit qu'il est de plus en plus difficile pour les Nations Unies ou les autres acteurs internationaux de mettre au point une stratégie cohérente, et encore plus difficile de l'appliquer pour consolider ce qui a été réalisé au cours des négociations ».

D'autres orateurs ont souligné la nécessité pour les Nations Unies de travailler étroitement avec les institutions de Bretton Woods pour veiller à ce que la consolidation de la paix demeure durable à long terme.

Voilà pourquoi, lorsque les coprésidents de la conférence ont présenté leurs conclusions, l'un des points capitaux qu'ils ont souligné était la nécessité d'adopter

« une démarche intégrative à l'égard de la conception et de l'architecture de la mission des Nations Unies, notamment des composantes de maintien et de consolidation de la paix; la nécessité que toutes les institutions qui y participent aient une vision commune des objectifs de la mission pour éviter toute répétition inutile des efforts; la nécessité de s'assurer qu'une composante de réconciliation a sa place dans le processus de

consolidation de la paix, qui permette continuellement de faciliter la paix entre les parties au conflit; et la nécessité que le Conseil de sécurité, les institutions de Bretton Woods et la communauté des donateurs donnent à la mission des Nations Unies tout ce dont elle a besoin en fonds, en compétences et en temps pour lui permettre d'achever son mandat ».

Il ressort clairement de toutes les remarques que nous avons citées que, si la communauté internationale veut s'acquitter avec succès des responsabilités qu'impose la consolidation de la paix, toutes les grandes institutions multilatérales doivent travailler ensemble en équipe sous la direction de l'ONU. Là encore, je constate avec plaisir que plusieurs orateurs l'ont souligné avant moi, dont notamment l'Ambassadeur Greenstock. Nous pensons que cette exigence est également vraie lorsque l'on passe de la consolidation de la paix à l'édification de la nation, qui représente la troisième étape. Comme l'a dit le Premier Ministre de mon pays lors du Sommet du Millénaire,

« L'ONU devrait jouer un rôle de chef de file au sein de la communauté des organisations multilatérales pour aider les pays plus pauvres à être en mesure de profiter de la mondialisation et de la révolution des connaissances. L'ONU, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et plusieurs autres organisations internationales ont été créées à une époque différente pour faire face à des problèmes différents. Elles ont besoin d'être modernisées. Qui plus est, ces institutions travaillent de manière séparée et non en équipe. Aujourd'hui, cependant, il est impératif qu'elles coordonnent leurs efforts. Elles doivent s'unir pour évaluer les compétences que les pays pauvres doivent développer en vue de s'adapter à cette ère nouvelle. Elles devront ensuite mettre en place des programmes coordonnés d'édification des capacités requises pour participer au processus de la mondialisation et à la révolution des connaissances. J'engage le Secrétaire général à instituer des dialogues réguliers parmi les organisations multilatérales pour encourager cette coordination. » (*A/55/PV.5, p.32*)

Nous espérons que la réunion de haut niveau qui aura lieu demain et à laquelle participera le Président du Conseil de sécurité s'occupera de certains de ces points. Nous sommes convaincus que si toutes ces institutions peuvent apprendre à coopérer dans le domaine

difficile de la consolidation de la paix, cela permettra de parvenir à une coopération plus étroite et plus large dans d'autres domaines également.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de Singapour d'avoir fait mention du document important relatif à la conférence de Singapour.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour l'excellente initiative que vous avez prise de mener à bien ce débat public sur une question qui préoccupe tous les Membres des Nations Unies et qui nous donne l'occasion de souligner l'importance croissante des approches multidimensionnelles tendant à résoudre et prévenir les conflits.

Le Conseil de sécurité se trouve confronté à d'importants défis dans la gestion complexe des conflits actuels. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui bénéficiera à cet organe et à d'autres organes pertinents du système des Nations Unies alors que nous étudions d'un oeil critique les expériences du passé, les enseignements tirés et les mesures à prendre pour améliorer les processus tant de prévention des conflits que de consolidation de la paix.

La responsabilité du maintien de la paix ne peut être considérée isolément, mais comme faisant partie d'un processus plus large qui va de la diplomatie préventive à la consolidation de la paix après les conflits. Pour comprendre cette complexité, il faut considérer que le Conseil de sécurité n'est qu'un des agents, et parfois le moins compétent, parmi tous ceux qui participent au processus de consolidation de la paix. Par ailleurs, la prépondérance des conflits intraétatiques dans des situations complexes de revendication religieuse, de fanatisme ethnique et de xénophobie rend le processus de consolidation de la paix plus complexe, plus étendu dans le temps et plus pénible, ce qui engendre parfois un certain mécontentement parmi ceux qui attendent des résultats tangibles, immédiats ou à court terme.

Dans ces guerres et conflits internes, la consolidation de la paix intervient souvent après que les parties concernées ont eu recours à des actes qui constituent des violations graves des droits de l'homme et qui contreviennent au droit international humanitaire, ce qui a des conséquences graves pour la population civile. C'est pourquoi il faut déployer des efforts patients pour reconstruire le tissu social et mettre en place des conditions minimales de coexistence.

La consolidation de la paix a des ennemis, qu'il s'agisse de personnes, d'entreprises, d'organisations ou de gouvernements qui ne s'accommodent pas d'un scénario de tranquillité et de stabilité. Les plus blâmables étant ceux qui se livrent au trafic illicite d'armes légères et pour lesquelles la consolidation de la paix n'est pas rentable.

Le lien étroit entre la prévention des conflits, d'une part, et le maintien et la consolidation de la paix, de l'autre, oblige à envisager ces tâches ensemble et à les entreprendre globalement. De nombreuses études ont été menées et des diagnostics ont été établis sur les causes des conflits, grâce auxquels en partie, les gouvernements et la communauté internationale ont pu réaliser d'énormes progrès dans la formulation d'approches variées de prévention des conflits. Mais, malgré ces diagnostics sur les causes des conflits et malgré ces formules intégrées et ces approches globales de prévention des conflits, il y a des facteurs qui empêchent ces bonnes intentions de se concrétiser. Ni la prévention des conflits, ni la consolidation de la paix ne pourront aboutir sans une réelle volonté politique de la part de tous les protagonistes, y compris de ceux qui sont responsables du maintien de la paix, des médiateurs internationaux et des parties au conflit.

Il va sans dire que la consolidation de la paix est une tâche beaucoup plus complexe et difficile qu'il ne semble. L'expérience l'a prouvé. Reconstruire des sociétés qui ont subi les rigueurs de la guerre et qui portent les séquelles du conflit – traumatismes sociaux, absence de ressources, fragilité institutionnelle et incertitude politique – nécessite un effort soutenu à long terme. Malheureusement, on voit constamment des engagements déçus, de courte durée et mal coordonnés par des organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales, et par d'autres acteurs pertinents. La pérennité et la volonté politique sont deux facteurs essentiels au succès de la consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité a fait des efforts par le passé pour établir des mandats de reconstruction larges et globaux comme en Namibie, en El Salvador, au Cambodge, au Mozambique et plus récemment au Timor oriental et au Kosovo. Le seul point commun à ces opérations était leur mandat global qui comportait des tâches telles que la réorganisation et l'entraînement de la police, la réforme judiciaire, l'aide à la formulation de lois et de règlements locaux dans les domaines économique et social, l'assistance à la réforme agraire, la

surveillance des élections, la supervision des ministères du gouvernement de transition, l'approvisionnement en vivres, en eau potable et la mise en place de services sanitaires et médicaux, le contrôle du respect des droits de l'homme. Si le Conseil de sécurité a bien conçu ces mandats globaux et élargis, nous voudrions bien savoir pourquoi les résultats ont été si inégaux, avec parfois des succès limités et parfois encore de cuisants échecs?

Pour répondre à cette question, ma délégation voudrait suggérer certains éléments de base dont nous souhaiterions qu'il soit tenu compte dans la déclaration présidentielle que nous adopterons sur le point à l'ordre du jour.

Premièrement, la consolidation de la paix est par définition un processus à long terme dans lequel les résultats positifs à court terme ne mènent pas nécessairement au succès final.

Deuxièmement, ces missions n'ont pas nécessairement à incomber à l'ONU et, selon les cas, l'organisme dirigeant pourrait être une organisation régionale.

Troisièmement, l'adhésion des donateurs au processus de consolidation de la paix doit être soutenue et à long terme.

Quatrièmement, le Secrétaire général pourrait coordonner l'élaboration d'un récapitulatif des enseignements tirés depuis 20 ans, en mettant à profit les contributions des gouvernements, des organisations régionales, des organismes de l'ONU et des organisations non gouvernementales spécialisées.

Cinquièmement, il faut, dans chaque cas, élaborer une stratégie qui assurera les ressources et le personnel nécessaires pour mener à bien le processus de consolidation de la paix.

Sixièmement, le Secrétaire général pourrait, dans chaque cas, définir un ensemble de critères objectifs indiquant que la paix a été consolidée, ce qui permettrait d'éviter que les mandats ne soient terminés prématurément et ne sèment ainsi les germes d'un nouveau conflit.

La paix ne se réduit pas à l'absence de conflit. C'est une culture, une manière de vivre, une aspiration collective. Pour y parvenir, il faut, en plus de la volonté des parties, un environnement national et international favorable. Cela exige des engagements durables et à long terme.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir proposé et convoqué ce débat public sur le thème intitulé : « La consolidation de la paix : vers une approche globale ». Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à vous-même et à la délégation tunisienne pour avoir préparé un document de travail très détaillé et complet pour cette séance. Un certain nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont déjà comporté, à divers degrés, des tâches de consolidation de la paix après un conflit. C'est pourquoi l'examen de cette question par le Conseil de sécurité est aussi nécessaire qu'opportun. J'espère que cette réunion aidera l'ONU à accorder la même attention au maintien de la paix et à la promotion du développement, et à les mener à bien de manière également efficace.

Lors de la séance publique du Conseil de sécurité sur le thème intitulé « Pas de sortie sans stratégie », qui a eu lieu en novembre dernier, vous aviez dit, Monsieur le Président, que

« la paix et le développement sont intimement liés. Par conséquent, un engagement plus soutenu de la part de la communauté internationale pour réduire la pauvreté dans le monde et promouvoir le développement durable est à la fois un pas vers la prévention des conflits et une contribution à la consolidation de la paix ». (*S/PV.4223, p. 17*)

Je souscris entièrement à cette idée. La paix et le développement sont les deux thèmes de notre époque. D'un côté, la consolidation de la paix ne serait pas possible sans progrès en matière de développement. De l'autre, le développement en soi fait partie de tout effort de consolidation de la paix. Le développement est un problème mondial, d'importance universelle.

De nos jours, les conflits armés surviennent souvent dans des pays en développement pauvres et en retard, et en particulier dans les pays les moins avancés. D'après ce que l'on a vu dans ces pays, les causes profondes des conflits armés sont diverses. Mais la cause principale est la pauvreté extrême qui entraîne une instabilité sociale, laquelle, à son tour, constitue une menace sur la paix et la sécurité au plan national voire régional. C'est pourquoi il convient d'inscrire cette question importante à notre ordre du jour pour examiner comment nous pouvons prévenir les conflits armés et assurer véritablement une paix durable. Le Secrétaire général a indiqué dans ses rapports passés

qu'il valait mieux prévenir que guérir. À notre avis, les mesures préventives, telles que la médiation avant le conflit et les bons offices, sont essentielles et peuvent parfois jouer un rôle important.

Toutefois, afin d'éliminer les causes des conflits, nous devons aider les pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, à rechercher un développement économique, à éradiquer la pauvreté, à maîtriser les maladies, à améliorer l'environnement et à lutter contre les injustices sociales. C'est une manière plus active de pratiquer la consolidation de la paix préventive qui, comparée à la consolidation de la paix d'après conflit, multipliera les résultats pour la moitié de l'effort.

Un effort centré de consolidation de la paix d'après conflit, aide à empêcher que des conflits n'éclatent à nouveau et ouvre la voie à une paix durable. La réalisation d'un cessez-le-feu ou de la paix dans un pays ou une région par le biais d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne signifie pas nécessairement que les causes profondes du conflit disparaîtront immédiatement après. En outre, à cause de conditions variables sur le terrain, les efforts de consolidation de la paix devraient aussi changer de forme selon les endroits. En même temps, il faut un long processus pour traiter et éliminer ces causes profondes que sont la pauvreté, le sous-développement, l'injustice sociale et les disputes ethniques.

La communauté internationale devrait avoir la patience et la détermination d'aider les pays et les régions touchés par un conflit à s'attaquer à ces problèmes. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion rapides des anciens combattants, et l'encouragement au rapatriement, à la réinstallation et au redressement économique des réfugiés et des personnes déplacées, constituent les objectifs à court terme de la consolidation de la paix. Les objectifs à long terme, toutefois, sont l'élimination de la pauvreté, le développement de l'économie, la bonne gouvernance et une vie pacifique et gratifiante pour chacun dans les pays et les régions d'après conflit. En ce qui concerne les objectifs à court terme, l'ONU a fait du bon travail, adoptant de nombreux documents et rapports. L'Organisation n'a cependant pas fait assez d'efforts en ce qui concerne les objectifs à long terme, qu'elle devrait étudier davantage et au sujet desquels elle devrait renforcer son rôle.

Une question importante émanant de notre débat aujourd'hui concerne le genre de rôle que le Conseil de sécurité devrait jouer dans la consolidation de la paix. Dans le document de travail, Monsieur le Président, vous nous avez fourni quelques idées excellentes et éclairantes sur cette question. Les orateurs précédents ont aussi émis des suggestions très utiles. Nous croyons que la consolidation de la paix comporte de nombreux éléments et requiert la participation active de différents organismes des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble. Les efforts de tous ceux qui sont concernés devraient être bien coordonnés, ainsi que clairement et raisonnablement définis, et leur coopération devrait être soutenue.

En tant qu'organe premier chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité devrait fournir conseils politiques et coordination à cet égard. Dans certaines circonstances, le Conseil de sécurité devrait s'occuper de définir avec précision des tâches pour la consolidation de la paix. Cependant, durant les processus de planification, de création et de mise en oeuvre d'une opération de maintien de la paix, le Conseil devrait examiner comment transformer le maintien de la paix en consolidation de la paix et ses débats devraient aider à faciliter un développement harmonieux des efforts de consolidation de la paix et viser à créer des conditions favorables pour cette activité. Des questions telles que la reconstruction économique et sociale dans le processus de consolidation de la paix devraient être les tâches principales des institutions spécialisées du système de développement des Nations Unies, des organismes financiers internationaux ou des organisations régionales pertinentes. Pour mieux atteindre nos objectifs, le Conseil de sécurité devrait s'associer aux autres organismes pertinents de l'ONU en multipliant ses consultations pour élaborer un programme intégré visant à résoudre le problème.

Le travail de consolidation de la paix implique le pays concerné, l'ONU, la communauté internationale et d'autres acteurs pertinents. Toutefois, il n'y a aucun doute que le pays concerné doit être au coeur de tous les efforts de consolidation de la paix. Tant durant le processus de consolidation de la paix préventif d'avant conflit que dans la période de consolidation de la paix d'après conflit, l'ONU et la communauté internationale en général sont toujours des facteurs contributifs externes. Leur rôle est d'aider et de soutenir les gouvernements et les peuples des pays d'après conflit dans leurs

efforts de reconstruction. Les affaires internes d'un pays devraient en fin de compte être traitées par la population de ce pays avec ses moyens propres. Par conséquent, tout en participant aux efforts de consolidation de la paix, la communauté internationale devrait se concentrer sur l'aide aux peuples pour accéder à l'indépendance et à l'autonomie, de façon à ce que leur dépendance à l'égard de l'aide étrangère diminue progressivement. Le peuple du pays concerné devrait être encouragé à jouer un rôle moteur durant le processus de consolidation de la paix. L'ONU et la communauté internationale devraient s'abstenir d'occuper le devant de la scène au détriment de l'acteur principal.

La délégation chinoise estime que toutes les mesures de consolidation de la paix devraient être conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et respecter comme il se doit l'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays concernés, ainsi que les volontés de leurs gouvernements et de leurs peuples. Dans une certaine mesure, la consolidation de la paix est même plus complexe que le maintien de la paix. Par exemple, il faut parfois aider un pays donné à procéder à une restructuration économique et politique. Une partie de notre travail pourrait empiéter largement sur différents aspects de la vie sociale de ce pays; dans certaines circonstances, l'ONU pourrait devoir exercer certaines fonctions administratives au nom du gouvernement d'un pays. Dans un tel cas, en particulier, l'ONU et la communauté internationale devraient pleinement respecter les vues du pays concerné, ainsi que ses lois, ses croyances religieuses, ses coutumes et ses traditions. Leurs activités devraient être conformes aux souhaits et choix de la population et à ses vrais besoins.

Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a entrepris des activités de consolidation de la paix dans certaines régions et certaines de ses opérations de maintien de la paix ont, à des degrés divers, également inclus des tâches de consolidation de la paix. Toutefois, à cause de conditions différentes sur le terrain et en raison de différences d'orientation entre les missions des opérations de maintien de la paix, il n'a pas encore été possible de trouver un modèle généralement applicable en matière de consolidation de la paix. L'ONU doit donc toujours tirer de judicieuses leçons de ses pratiques et de ses expériences pour trouver de meilleurs moyens de mener à bien ses efforts de consolidation de la paix.

L'Organisation des Nations Unies a bénéficié d'une très bonne coopération de la part d'un certain nombre d'organisations régionales dans le domaine de la consolidation de la paix avant et après un conflit. Ce genre de coopération devrait être poussé davantage. La quatrième réunion de haut niveau entre les organisations régionales et l'ONU, qui s'ouvre demain, sera consacrée au problème d'affronter la tâche de la consolidation de la paix à long terme. La délégation chinoise s'en félicite et attend la réunion d'information du Secrétariat sur cette rencontre.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre séance d'aujourd'hui est consacrée au sujet très important de la transition efficace entre les efforts menés pour régler un conflit dans le cadre d'une opération de maintien de la paix et l'étape de consolidation de la paix. L'actualité de cette question n'est pas à mettre en doute dans la mesure où, sans une approche globale, on ne peut pas espérer établir une paix durable dans un pays après un conflit.

De l'avis de la Fédération de Russie, le processus de consolidation de la paix ne peut se développer avec succès qu'en respectant strictement un accord de paix ou un autre document réglant un conflit. Une partie importante et intégrale de cette étape est l'application de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants.

Il faut parallèlement concentrer les efforts sur l'élimination des causes profondes des conflits. En général, ces causes sous-tendent des problèmes sociaux et économiques, qui sont parfois compliqués par des désaccords religieux, ethniques et autres. Des recettes uniques ne peuvent pas être envisagées, mais l'expérience montre que les solutions les plus largement appliquées prévoient des réformes fondamentales dans le domaine de la propriété agraire et autres types de propriété, au niveau des impôts etc. Ce qui contribue à l'établissement de nouvelles règles du jeu plus équitables.

Bien entendu, les aspects politiques du règlement sont tout aussi importants, car ils visent à ce que l'affrontement armé cède le pas au débat d'idées plus civilisé. Et là, il ne faut pas simplement se limiter à l'organisation d'élections libres et honnêtes, car cet acte d'expression de la volonté du peuple n'est pas à lui seul capable de garantir la paix sociale. Dans de nombreuses situations, il faut une réforme partielle ou fondamentale de toute la structure politique du pays en

proie à un conflit, dont le résultat est la création des conditions pour l'activité des nouvelles forces politiques pour les anciens combattants et leurs mouvements politiques.

En fin de compte, tous ces efforts doivent viser à créer une société pluraliste au plan politique et ayant des institutions sociales et étatiques fortes. Cela, bien entendu, pourrait exiger des réformes législatives, y compris l'introduction d'amendements à la constitution, ou même l'adoption d'une nouvelle constitution.

Un autre domaine important est constitué par les efforts en faveur de la réconciliation nationale. Ces derniers temps, l'on utilise souvent à cette fin le mécanisme de création de ce que l'on appelle les commissions d'établissement de la vérité historique. Les mesures prises dans cette direction sont directement liées au fonctionnement du système judiciaire, et l'activité indépendante de celui-ci doit devenir une des garanties des réformes opérées dans le pays. La structure qui en résulterait devra peut-être alors elle aussi être réformée.

Il y a un autre aspect fondamental, c'est l'activité des forces de maintien de l'ordre, des services de sécurité et de l'armée. De façon générale, cet aspect exige également une attention soutenue tant sous l'angle du renouveau ou même du rétablissement des institutions que je viens de mentionner que pour garantir leur non-ingérence dans la vie politique du pays.

La dernière question, qui est tout aussi importante dans le domaine du développement après le conflit, concerne l'établissement de bonnes relations avec les voisins et l'intégration des parties au conflit dans les structures politiques et économiques régionales existantes.

Bien entendu, la communauté mondiale et sa principale organisation internationale, l'Organisation des Nations Unies, doivent jouer un rôle adéquat en accordant de l'aide à la construction après le conflit. Voilà pourquoi nous estimons qu'il est fondamental de respecter strictement la souveraineté de la nation ayant connu un conflit et de tenir compte de ses particularités nationales. Un rôle important revient ici au Conseil de sécurité, surtout pour le passage du maintien à la consolidation de la paix, et l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les institutions spécialisées du système des Nations Unies doivent également jouer le rôle de premier plan.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande se félicite de la tenue du débat d'aujourd'hui sur la consolidation de la paix. Il est assez remarquable que ce n'est que ces dernières années que le Conseil de sécurité s'est occupé officiellement de cette question, et la séance d'aujourd'hui nous donne la possibilité d'approfondir ensemble notre réflexion. La présidence suédoise de l'Union européenne interviendra plus tard et l'Irlande s'associe à cette déclaration.

Le débat sur la consolidation de la paix aux Nations Unies n'a réellement commencé qu'au début des années 90 avec la publication de « Un agenda pour la paix ». Nous sommes heureux que le rythme du débat se soit tellement accéléré. Une meilleure compréhension de la notion est apparue, et l'on reconnaît maintenant le rôle crucial que doit jouer la consolidation de la paix. Cela a été reflété dans nos discussions et dans tout un ensemble de rapports du Secrétaire général, qui ont démontré la place centrale qui revient à la consolidation de la paix dans les tentatives d'aider les sociétés en proie à des conflits.

La contribution couronnée de succès de l'ONU à l'établissement de la paix au Guatemala est, à de nombreux égards, notre premier cas exemplaire de consolidation de la paix. L'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), qui prépare et accompagne le Timor oriental vers l'indépendance, et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui fournit une administration intérimaire tout en établissant des institutions de transition pour une autonomie démocratique au Kosovo, sont des exemples en cours de la façon dont des efforts bien coordonnés en matière de consolidation de la paix peuvent changer l'état des choses.

L'Irlande estime que la paix et stabilité sont intimement liées à l'engagement significatif des peuples avec les structures de prise de décisions et les processus qui touchent à leurs vies. Des institutions publiques responsables, des systèmes politiques inclusifs et la possibilité de parvenir à des niveaux de vie décents sont les fondements de base d'une société stable. La consolidation de la paix crée des conditions propices à une telle société. L'absence des fondements alimente le conflit. Notre propre expérience nationale nous a appris que les problèmes peuvent souvent sembler insolubles et que les divergences peuvent être plus profondes. Nous ne souhaitons pas entrer dans trop de détails, mais nous avons été témoins du courage, du compromis et

de la prise de la communauté internationale dans la consolidation de la paix au sortir d'un conflit violent.

Nous convenons que la pauvreté et le sous-développement sont des facteurs qui contribuent beaucoup au conflit. Sur les 34 pays qui sont les plus éloignés des objectifs de développement international fixés lors des conférences mondiales des Nations Unies des années 90, 22 sont touchés par des conflits actuels ou récents. Dans la plupart des cas, les populations des pays en proie à un conflit ne peuvent jouir des droits de l'homme fondamentaux, la gouvernance est soit mauvaise ou inexistante, et le droit au développement n'a pas de reconnaissance pratique. Il est clair que la prévention des conflits et la consolidation de la paix exigent de mettre l'accent sur l'ensemble des droits de l'homme, y compris civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Notre appui aux pays touchés par les conflits dans l'édification des capacités pour la bonne gouvernance sera une tâche fondamentale de consolidation de la paix.

Au Sommet du Millénaire de l'an dernier, nos chefs d'État et de gouvernement ont décidé de réduire, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême. Si nous souhaitons atteindre cet objectif, ainsi que les objectifs convenus lors des conférences mondiales des Nations Unies, il faut de meilleures réalisations en matière de prévention de conflits, de consolidation de la paix et de développement. Les conflits violents et le sous-développement sapent nos efforts tout en anéantissant les espoirs de plusieurs millions de personnes. Nous soulignons à juste titre la nécessité pour chaque pays de reconnaître son rôle et de faire face directement à ses problèmes, mais nous reconnaissons également la contribution indispensable qui peut être apportée par la communauté internationale.

En nous attaquant aux objectifs des programmes de consolidation de la paix, nous pouvons tenir compte des processus dans lesquels nous nous sommes engagés au cours de la décennie écoulée. Le bilan est, il faut l'admettre, varié, mais nous devons nous rappeler qu'il s'agit d'un terrain difficile où des facteurs récurrents ont réapparu. Parmi ces facteurs, j'aimerais souligner les suivants : le rôle évident, qui s'est montré essentiel, que joue le système des Nations Unies dans les grands défis en matière de consolidation de la paix; le lien direct entre le succès des programmes de consolidation de la paix et l'engagement adéquat de ressources financières et politiques par la communauté internationale;

la rhétorique politique et l'obstructionnisme politique sur le terrain qui dans certains cas ont exacerbé le fait que des dirigeants n'ont pas répondu aux efforts de consolidation de la paix; l'évaluation précise et l'application judicieuse de différents degrés de pression que des caractéristiques particulières de situations avant ou après le conflit donnent à la communauté internationale pour s'engager dans des opérations de consolidation de la paix; la nécessité d'être hautement sensible aux forces et aux faiblesses individuelles du tissu politique et social et à l'effet qu'elles ont sur le processus de consolidation de la paix après le conflit. Dans les pays qui sortent de conflits, nous devons veiller au renforcement des capacités locales de gérer les différends, même profonds, sans violence. Nous avons vu, à plusieurs reprises, les dimensions politiques et de développement interdépendantes de la consolidation de la paix, qui exigent une coopération et une coordination concrètes des plus étroites entre, en particulier, le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Sur le terrain, il est évident que le PNUD a un rôle important à jouer pour renforcer les capacités de gouvernance et dans le contexte du système des coordonnateurs résidents. Les efforts immédiats déployés pour aider les pays en crise et après les conflits ne doivent pas fausser les objectifs de développement à long terme, mais plutôt les soutenir et les renforcer. Enfin, nous soulignons la nécessité de tirer la leçon des expériences passées, et de rechercher les meilleures pratiques. Il est crucial que les structures établies par l'ONU se renforcent mutuellement et soient complémentaires. Pour être efficace, la coordination doit commencer sur le terrain, et ce, dès la cessation des hostilités.

Le Secrétaire général rencontrera demain les organisations régionales. Nous apprécions l'engagement de ces organisations en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous comptons de plus en plus sur elles, notamment parce que nous reconnaissons que la violence dans un État a des conséquences régionales qui doivent être abordées efficacement au niveau régional. Nous avons vu des organisations régionales connaître des succès réels dans le règlement des conflits, tout en étant conscientes des problèmes inhérents que cela pose sur les plans pratique, politique et organisationnel. En tant que membre de l'Union européenne, l'Irlande appuie sans réserve les efforts dé-

ployés pour renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union européenne.

Nous souscrivons pleinement à la décision du Conseil de sécurité selon laquelle ceux qui sont responsables de la mise en oeuvre d'un accord de paix doivent être présents durant la phase préparatoire afin de veiller à ce que l'opération soit fondée sur des évaluations, des jugements et des dispositions réalistes. C'est fondamental pour la crédibilité et la faisabilité d'un accord, et pour l'intégrité de l'ONU lorsqu'elle confie une opération à une organisation régionale. Nous reconnaissons que les relations de l'ONU avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne au Kosovo sont des exemples positifs de ce qui peut se faire à cet égard, et que d'autres organisations régionales, avec l'appui de la communauté internationale, ont également un rôle crucial à jouer.

La contribution du Conseil de sécurité à la résolution de conflits est un élément important d'une capacité élargie de l'ONU. Nous nous félicitons, par exemple, du fait qu'il est devenu assez courant pour les dirigeants de fonds et de programmes d'assister au Conseil et de travailler avec lui. C'est la voie à suivre si nous souhaitons adopter une approche globale et souple pour la consolidation de la paix. Il faut normalement tenir compte des stratégies de consolidation de la paix à long terme dans l'élaboration des opérations et missions créées à la demande du Conseil.

Ce débat survient dans le contexte d'une évolution rapide sur le terrain et au sein de cette Organisation. Le rapport Brahimi a décrit ceux qui maintiennent la paix et ceux qui la consolident comme des « partenaires indissociables ». Ils travaillent, en notre nom, au même objectif. Nous avons la responsabilité claire de veiller à ce qu'ils aient les outils nécessaires pour s'acquitter des tâches que nous leur confions. Cela comprend la clarté des mandats que nous leur donnons.

Ces mandats refléteront de plus en plus – comme ils le doivent d'ailleurs – une prise de conscience de l'ensemble des activités de maintien et de consolidation de la paix, et de développement de l'ONU. Elles sont inextricablement liées et, si elles sont menées à bien, elles montrent le chemin qui éloigne des conflits et de leurs causes profondes, et mène vers des sociétés caractérisées par la bonne gouvernance, le respect des

droits de l'homme et des droits civils, politiques, sociaux et culturels, et surtout le développement durable.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite de l'initiative prise par la présidence tunisienne d'organiser ce débat sur le concept de la consolidation de la paix.

La consolidation de la paix est un thème qui préoccupe aussi bien l'ONU que les organisations régionales. Par conséquent, nous nous félicitons du fait que la coopération au maintien de la paix est la principale question à l'ordre du jour de la réunion de haut niveau entre le Secrétaire général et les organisations régionales, qui doit avoir lieu demain et après-demain. Les organisations régionales peuvent souvent être des instruments clefs pour cerner ce qui peut se faire pour consolider la paix et empêcher les conflits, et pour mettre en oeuvre les mesures convenues. Nous nous féliciterions donc d'une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales pour consolider la paix, aussi bien en élaborant des mécanismes d'entraide qu'en faisant face à des situations concrètes de conflit.

La consolidation de la paix est une partie importante de l'approche globale des opérations de paix de l'ONU, décrite dans le rapport Brahimi. Nous attendons avec intérêt les rapports de suivi, en préparation, sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Nous comptons sur tous les organes du système des Nations Unies pour appuyer pleinement l'adoption des mesures nécessaires pour aller de l'avant. Nous sommes convaincus que ces rapports serviront de base à une discussion plus approfondie des problèmes qui se posent à nous, lorsque le Conseil reprendra l'examen de cette question importante. La Norvège présentera des vues et des idées plus complètes lorsque ces rapports auront été publiés.

Le concept de la consolidation de la paix est relativement nouveau dans l'approche plus globale des opérations de paix adoptée par l'ONU dans les années 90. Un travail conceptuel valable a déjà été accompli afin de mieux comprendre comment la consolidation de la paix est liée aux autres éléments d'une approche globale de prévention des conflits, d'instauration et de maintien de la paix, ainsi que de développement à long terme. Le matériau utilisable est riche : les enseignements tirés au système de l'ONU, les expériences d'autres organisations internationales, ainsi que les évaluations et études plus indépendantes.

La Norvège souscrit à l'idée que la consolidation de la paix a un caractère politique fondamental. Il importe de s'attaquer aux causes profondes à long terme pour prévenir et le déclenchement et la reprise des conflits. Mais dans des situations politiques qui risquent de dégénérer en conflits armés, des initiatives politiques s'imposent. Le Conseil de sécurité a été saisi de plusieurs conflits qui, à certains moments, ont menacé d'aller de mal en pis. Les Secrétaires généraux qui se sont succédé, en utilisant leurs bons offices et par le biais du Secrétariat, ont accumulé beaucoup d'expérience pour essayer d'éviter de telles aggravations ou la reprise de conflits.

Il ne faut jamais oublier qu'il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les efforts politiques de consolidation de la paix auront beaucoup moins de chances de succès là où règnent la pauvreté et le désespoir. La Norvège est convaincue que la tendance à la baisse de l'aide publique au développement non seulement sape nos efforts pour atteindre les objectifs du développement international, mais compromet les efforts de maintien de la paix. Nous avons vu trop souvent – même au sein de cet organe – des situations où, lorsque les feux rouges d'une alerte précoce clignotaient déjà et lorsque des mesures précises auraient pu être prises pour éviter la catastrophe, les ressources étaient tout simplement absentes pour pouvoir agir à temps.

La Norvège estime que les femmes peuvent jouer un rôle particulièrement important dans les efforts de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité a récemment tenu un débat sur les femmes, la paix et la sécurité. Il sera important d'assurer un suivi efficace de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité pour veiller à ce que la ressource sous-utilisée que représentent les femmes soit mieux intégrée aux efforts globaux de consolidation de la paix. Cela augmentera les chances de trouver des solutions pour une paix durable.

Les organisations bénévoles peuvent jouer un rôle très important dans la consolidation de la paix. La participation de la Norvège à des processus de paix au Moyen-Orient, en Amérique centrale, et dans certains conflits d'Afrique a été fondée sur une collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales qui, par leur présence sur le terrain, ont su gagner le respect et la confiance de toutes les parties. Nous appuyons donc l'appel lancé par le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies afin de tenir compte des initiatives du Secrétaire général visant à

tendre la main à la société civile et à renforcer les liens avec les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires et les organes d'information.

La Norvège, pendant de nombreuses années, a appuyé le renforcement des capacités du Secrétaire général de prévenir les conflits et d'établir la paix. Nous avons appuyé les propositions qui ont été formulées à cet effet dans le rapport Brahimi. Nous pensons que des mesures de ce genre doivent être intégrées et coordonnées étroitement avec le travail de l'ONU sur les questions de développement, auxquelles nous demeurons aussi profondément attachés.

Le défi principal réside maintenant dans l'application. Il y a un besoin général de renforcer la capacité institutionnelle de l'ONU de traiter plus efficacement de ces questions importantes afin de mettre en oeuvre les décisions du Conseil de sécurité. Ceci comprend un besoin de cohérence, de coordination et la capacité de concrétiser l'alerte avancée en intervention rapide.

La cohérence est importante, ainsi que la coordination, non seulement au sein du système des Nations Unies, mais également avec d'autres organisations internationales et avec d'autres acteurs engagés dans des opérations complexes. Les parties intéressées devraient réexaminer les priorités et réorienter les activités et les programmes afin d'appuyer les opérations de maintien de la paix de l'ONU et de contribuer à l'instauration d'un véritable climat de consolidation de la paix. Nous devrions peut-être voir comment nous pourrions passer vers une structure plus systématique de consultation au sein de toute une gamme élargie d'acteurs dans le contexte des mandats et des résolutions du Conseil de sécurité.

La capacité sur le terrain, la connaissance et une analyse commune sont des éléments clés pour renforcer la cohérence et répondre aux préoccupations en matière de sécurité des parties en jeu. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, la réforme du secteur de la sécurité, les modalités d'intégration des factions belligérantes dans l'armée, dans l'administration et dans les organes politiques, et le rôle des partenaires du développement dans la formation et la consolidation des compétences – voilà quelques-uns seulement des éléments de consolidation de la paix qui pourraient entrer en ligne de compte dans un conflit donné.

L'approfondissement et l'élargissement de la portée de la consolidation de la paix soulignent également le besoin crucial d'une certaine cohérence dans le temps. Nous devons travailler pour rompre le cercle vicieux d'une perte d'intérêt des médias qui entraîne souvent une diminution de l'appui financier international.

Les résultats des Commissions de la vérité en El Salvador, en Afrique du Sud et ailleurs – ainsi que les Cours pénales internationales – ont prouvé que l'atmosphère d'impunité pouvait être un obstacle majeur à une véritable consolidation de la paix. Nous nous félicitons des grands progrès qui ont été faits au cours des dernières années pour renforcer la justice pénale internationale. Nous pensons que la mise en place rapide d'une Cour permanente de justice internationale (CPJI) apportera une contribution importante aux efforts internationaux de consolidation de la paix.

Le véritable test de la consolidation de la paix se trouve en fait sur le terrain. Le Conseil de sécurité s'est maintenant lancé dans plusieurs opérations de maintien de la paix – avec d'importants mandats de consolidation de la paix – qui détermineront le succès ou l'échec de notre approche. Au Timor oriental, les éléments du succès existent, grâce aux réalisations de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et grâce à son partenariat avec les dirigeants locaux. Nous ne devons pas laisser cette possibilité s'échapper, en abandonnant les efforts trop tôt. Dans d'autres situations, les efforts de consolidation de la paix en sont encore à un stade préliminaire. Ici, de nouveau, le test sera de voir si nous appuyons nos paroles avec des ressources.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite du débat public d'aujourd'hui en tant que prolongation logique des discussions tenues par le Conseil de sécurité au cours des dernières années sur des questions très apparentées à celle-ci. Nous reconnaissons la pertinence et la valeur de notre discussion à la lumière de la prochaine réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales qui doit se tenir demain et après-demain sur le même thème de la coopération pour la consolidation de la paix.

Ma délégation remercie donc la présidence tunisienne d'avoir organisé cette discussion opportune et de nous avoir présenté pour examen un document de base très sérieux et détaillé. Nous remercions égale-

ment le Secrétaire général de sa déclaration importante et riche en informations.

Nous savons qu'au cours de la dernière décennie, les efforts de maintien de la paix de l'ONU ont évolué devant les nouveaux défis à la paix et à la sécurité, en particulier devant le nombre croissant de conflits et leur complexité accrue. Cette évolution a donné naissance à une nouvelle génération d'opérations avec des mandats multifonctionnels visant non seulement à faire cesser la violence et les effusions de sang, mais également à empêcher la naissance ou la reprise de conflits, et visant également à aider les sociétés déchirées par la guerre à passer du stade d'un conflit violent à celui de la réconciliation, de la reconstruction économique et du développement démocratique.

Dans la poursuite de ces efforts, l'Organisation des Nations Unies a acquis une grande expérience dans les opérations qu'elle a menées, le plus souvent avec succès, en Namibie, au Mozambique, en El Salvador, au Guatemala, en République centrafricaine, en Slovénie orientale, au Cambodge et en République de Macédoine. Aujourd'hui, l'ONU participe à de vastes opérations comportant des composantes de consolidation de la paix au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, et au Timor oriental. Elle a récemment mis en place des bureaux d'appui à la consolidation de la paix au Libéria, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine et au Tadjikistan. Le processus de consolidation de la paix de l'ONU en Haïti est encore en cours. Nous attendons avec impatience d'examiner les prochaines propositions du Secrétaire général sur la mise en place d'une mission de consolidation de la paix en Somalie.

Tous ces exemples témoignent du fait que la question de la consolidation de la paix devient de plus en plus une question d'actualité pour l'Organisation : il existe une forte demande pour ses efforts de consolidation de la paix à travers le monde. En examinant la consolidation de la paix du point de vue conceptuel, nous continuons de penser qu'elle est inextricablement liée à la prévention des conflits. Dans ce contexte, nous reconnaissons la distinction qu'il y a lieu de faire entre la consolidation de la paix à titre préventif, qui regroupe tout un éventail d'activités politiques, institutionnelles et de développement pour traiter des causes structurelles des conflits, et la consolidation de la paix après conflit, y compris la reconstruction et les efforts de développement visant à empêcher que le conflit ne reprenne après l'instauration de la paix.

Nous partageons entièrement le point de vue selon lequel le moment est venu de définir une approche commune à la consolidation de la paix et d'oeuvrer en vue d'une stratégie globale de consolidation de la paix et de prévention des conflits acceptée par tous et regroupant tous les partenaires internationaux. Ce point de vue est en grande mesure conforme à la proposition de l'Ukraine, proposée au Sommet du Millénaire et lors du Sommet du Conseil de sécurité sur la nécessité d'élaborer une stratégie globale de l'ONU pour la prévention des conflits fondée sur une utilisation à grande échelle de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix. Nous espérons sincèrement que les efforts en cours pour réformer les mécanismes de maintien de la paix existants, qui ont été relancés par le rapport Brahimi et avalisés par le Sommet du Millénaire, donneront les résultats attendus.

De toute évidence, l'application d'une stratégie aussi globale nécessitera une interaction efficace entre tous les organes et organismes de l'ONU, ainsi qu'une contribution active des États Membres, des organisations régionales, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales, des parties prenantes au plan local et d'autres acteurs. En même temps, ma délégation est convaincue que l'ONU doit continuer à assumer le rôle principal de la coordination et du lancement de ces activités. À cet égard, l'idée d'élaborer un mécanisme permanent au sein de l'ONU pour coordonner les efforts de consolidation de la paix au plan international pourrait se révéler très utile.

L'on reconnaît que les capacités actuelles du système de l'ONU pour mettre en oeuvre des stratégies de consolidation de la paix en matière de développement économique ne sont pas totalement utilisées. Entre-temps, il n'y a nul besoin de prouver que la pauvreté et le sous-développement sont parmi les plus grands facteurs de conflit. Les efforts déployés pour éliminer la pauvreté et encourager un développement durable constituent une partie intégrante du processus de consolidation de la paix à long terme et de la prévention des conflits. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'attention, récemment accrue, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui est en mesure d'aider les sociétés en proie aux conflits à en surmonter les conséquences. Nous nous réjouissons également de son rôle dans les crises et dans les situations après les conflits. Nous espérons que cette tendance positive continuera.

On ne saurait trop souligner le rôle des institutions financières internationales et de la communauté internationale des donateurs en général qui fournissent les fonds et ressources nécessaires aux efforts collectifs de consolidation de la paix. Nous pensons qu'il importe d'encourager la participation active de ces institutions à ces activités.

Je voudrais également mentionner l'importance, pour les méthodes de consolidation de la paix, d'une application efficace des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des anciens combattants. Dans ce contexte, selon nous, une attention permanente devrait être accordée à la question de la lutte contre le trafic illicite des armes qui a un effet direct sur le processus de DDR dans un contexte de consolidation de la paix. Nous espérons que la Conférence (2001) sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects, qui aura lieu en juillet, renforcera les efforts internationaux dans ce domaine et contribuera à l'efficacité du processus de DDR dans les opérations actuelles et futures de l'ONU.

En ce qui concerne la situation des enfants soldats, je voudrais réaffirmer la position de l'Ukraine sur le fait que l'inclusion d'un poste de conseiller en matière de protection des enfants dans le personnel de toutes les forces de maintien de la paix et dans toutes les missions de consolidation de la paix de l'ONU devrait devenir systématique.

Assurer les droits des réfugiés et des personnes déplacées au rapatriement et à la réinstallation, ainsi que leur droit à la propriété, est un autre élément vital dans les efforts de consolidation de la paix de l'ONU. Nous souscrivons également totalement à l'idée que la mise en place d'institutions démocratiques, la promotion des droits de l'homme et la bonne gouvernance sont des conditions préalables à la réussite de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Dans ce contexte, nous reconnaissons le rôle croissant de la police de l'ONU pour assurer l'application de ces facteurs décisifs.

Ma délégation partage les vues exprimées par le Président dans sa lettre, dont nous sommes saisis, à savoir que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle de catalyseur pour la communauté internationale en ce qui concerne l'attention et l'adhésion aux efforts de consolidation de la paix exigés, notamment après les conflits. En même temps, nous pensons que, lorsque les efforts de paix de l'ONU dans une zone de conflits en sont au

stade de la consolidation de la paix préventive à long terme, le Conseil de sécurité devrait passer le relais à d'autres organes de l'ONU, notamment le PNUD afin qu'il coordonne d'autres efforts internationaux à cette fin.

Nous pensons également que les consultations entre le Conseil de sécurité de l'ONU et les organisations régionales associées à l'ONU dans des efforts communs de consolidation de la paix après les conflits, comme celles qui ont eu lieu il y a une semaine avec le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, devraient avoir lieu régulièrement.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous assurer que mon pays, qui a participé pour l'ONU à huit opérations ou missions ayant des éléments de consolidation de la paix, a l'intention de continuer à contribuer d'un point de vue pratique au renforcement des capacités de l'ONU pour consolider la paix et à l'élaboration d'une approche globale à cet égard.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine pour les paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

M. Kassé (Mali) : La question dont le Conseil est saisi aujourd'hui est à l'ordre du jour de l'ONU depuis près d'une décennie. Notre débat d'aujourd'hui se tient à la veille de la quatrième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales sur le thème « Coopération pour la consolidation de la paix ». Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante à vous ainsi qu'à la délégation tunisienne d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance publique du Conseil de sécurité portant sur la consolidation de la paix : vers une approche globale. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son importante déclaration.

Je souhaiterais évoquer quelques questions qui, de l'avis de ma délégation, méritent qu'on y accorde une attention particulière. D'abord, la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits. On reconnaît aujourd'hui que la consolidation de la paix ne vise pas seulement les situations d'après conflit mais qu'elles englobent aussi toute une gamme d'activités à long terme dans les domaines politique, institutionnel et du développement. C'est qu'en effet, la mise en oeuvre de telles mesures contribue à supprimer les causes profondes des conflits, en particulier les conflits internes. C'est pourquoi il importe certes de mettre en oeuvre

vre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

De même, une attention particulière doit être accordée aux problèmes de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre. Ces armes, qui sont en circulation dans les pays en développement, notamment en Afrique, sont responsables de 90 % des morts causées par des conflits de cette période de l'après-guerre froide. La lutte contre ce trafic constitue une action de consolidation de la paix. La communauté internationale doit se mobiliser et travailler à l'élaboration d'un dispositif normatif international progressif et efficace pour maîtriser la circulation et le trafic illicites de cette catégorie d'armes. À cet égard, la Conférence internationale des Nations Unies sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects qui se tiendra ici à New York en juillet 2001, pour être un succès, ce que nous appelons de tous nos vœux, devra aborder tous les aspects, y compris ceux relatifs au commerce licite et à la transparence requise par celui-ci.

Le Sommet du Conseil de sécurité de septembre 2000 a souligné à cet égard que pour permettre au Conseil d'être efficace et de s'acquitter au mieux de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est essentiel de faire face au conflit à toutes les étapes de celui-ci, c'est-à-dire de la prévention au règlement, puis à la consolidation de la paix.

Un autre aspect tout aussi important de la problématique de la consolidation de la paix concerne la nécessité d'adopter une stratégie globale et intégrée. À cet effet, il importe que tous les intéressés dans ce domaine, y compris les organes et organismes de l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les institutions financières internationales, apportent leur assistance pour désamorcer les tensions avant qu'elles ne conduisent à l'éclatement d'un véritable conflit armé. De même, lorsque le Conseil décide du déploiement d'une mission de maintien de la paix, il importe d'élaborer des stratégies d'établissement et de consolidation de la paix y compris pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants et plus particulièrement des enfants soldats ainsi que d'autres groupes sociaux exclus des activités productives génératrices de revenus.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation est d'avis qu'il convient de mettre en oeuvre cette stratégie

de prévention des conflits et la consolidation de la paix en étroite concertation et coordination avec les organisations régionales et sous-régionales concernées. À cet égard, les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » (A/54/2000) ainsi que celles contenues dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (S/2000/809) méritent notre plein appui car les faits survenus récemment en Sierra Leone ont montré le rôle précieux que les organisations régionales peuvent jouer. C'est pourquoi, leurs efforts doivent être appuyés par des consultations régulières. Des contacts plus fréquents entre le Conseil de sécurité et les responsables de ces organisations constitueraient des occasions utiles pour échanger des informations et examiner les situations où des actions conjointes de consolidation de la paix s'avèrent nécessaires.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Mali pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Chowdhury (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que ma délégation et moi-même participons à ce débat sur le thème « La consolidation de la paix : vers une approche globale ». Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour avoir pris l'initiative d'organiser ce débat et également pour avoir fait distribuer le document de référence (S/2001/82), que nous trouvons fort utile. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour une déclaration liminaire très précise qui a placé la question dans son contexte.

Tout au long des années 90 – dès la première réunion au sommet du Conseil de sécurité en 1992, suivie par les grandes conférences des Nations Unies portant sur les questions de l'environnement, des droits de l'homme, de la population, les problèmes intéressant les femmes et la question du développement social –, le thème dominant de la paix et ses liens multidimensionnels avec le développement ont marqué notre façon de penser. Durant toutes ces années, maintenir la paix a été une préoccupation majeure et constante de l'ONU à mesure que les conflits éclataient et que les activités de maintien de la paix réussissaient ou échouaient. Je voudrais faire quelques observations générales quant à la notion de consolidation de la paix, à ses formes actuelles et au rôle de l'ONU, de la communauté internationale et des autres acteurs, et présenter aussi quelques remarques sur des points particuliers.

Au sein de nombreuses instances, tant à l'intérieur qu'en dehors de l'ONU, la notion de la consolidation de la paix a été abordée au cours des débats portant sur la prévention des conflits et le maintien de la paix. Nous relevons une certaine convergence de vues dans ces débats, à savoir que la consolidation de la paix est intrinsèquement liée au maintien de la paix et à la prévention des conflits, point de vue que partage entièrement le Bangladesh. Dans « Agenda pour la paix » (S/24111), le Secrétaire général d'alors le qualifie comme « faisant pendant à la diplomatie préventive, qui vise à éviter une rupture des conditions de paix » (par. 57). La validité de ce concept a été également confirmé dans « Supplément à l'Agenda pour la paix » (S/1995/1). Nous partageons l'avis que la consolidation de la paix peut être vue comme une étape dans une évolution continue, englobant une série d'activités qui visent à maintenir des conditions de paix pour, d'une part, prévenir la reprise des conflits et, d'autre part, édifier un environnement nouveau, inspirant à tous un nouveau sentiment de confiance et de bien-être.

Cela m'amène à la seconde observation sur le schéma des activités de consolidation de la paix que nous voyons s'imposer aujourd'hui. Selon le « Supplément à l'Agenda pour la paix », il s'agit de démilitariser, réglementer les armes légères, opérer une refonte structurelle, réformer la police et la justice, veiller au respect des droits de l'homme, introduire une réforme électorale, assurer le développement économique et social (par. 47). En outre, il s'agit dans d'autres cas de faciliter l'aide humanitaire, de rapatrier les réfugiés et les personnes déplacées, de libérer les prisonniers de guerre et les détenus, d'enquêter sur le sort des personnes disparues et de déminer. Il va sans dire que les circonstances sont un facteur qui détermine nécessairement la conception de telles activités.

Troisièmement s'impose la nécessité d'adopter une approche globale. Manifestement, nombre de ces activités relèvent de la compétence de divers programmes, fonds, bureaux et institutions du système des Nations Unies. Il est évident que, parmi les principaux organes, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devront également s'engager dans un effort de coordination accrue. Cela illustre la nécessité d'une approche globale et intégrée. Nous croyons qu'il faut tenir compte d'une telle coordination dès qu'une opération de maintien de la paix est planifiée, pour bien augurer d'une transition harmonieuse des activités de maintien de la paix à celles de consolidation de la paix et, au

retour à la normale, d'un transfert des responsabilités aux autres entités que j'ai mentionnées.

Dans notre débat de l'année dernière sur le thème « Pas de sortie sans stratégie », nous avons souligné la nécessité, pour une opération de maintien de la paix, de fixer des objectifs politiques clairs, tâche qui incombe au Conseil. Mais c'est aussi une tâche dont le Conseil ne peut s'acquitter que s'il se base sur une évaluation claire et objective de la situation et de ses divers prolongements. De même, la connaissance des compétences internes dont dispose le Secrétariat et les avantages comparatifs des autres protagonistes sont des facteurs importants dans la prise de décisions du Conseil. Je développerai ce point un peu plus tard.

Concernant la nécessité de contrôler localement les activités de consolidation de la paix, le Bangladesh estime qu'il est important de garder à l'esprit le renforcement du sentiment de confiance et de bien-être des populations cibles. En concevant et mettant en oeuvre les projets de consolidation de la paix, il importe d'emblée qu'elles se sentent maîtresses de ces activités. Nous devons favoriser la participation de la communauté et des responsables locaux au mécanisme consultatif et explorer les capacités et compétences locales pour qu'elles soient mieux acceptées.

Le Bangladesh est fermement convaincu qu'il faut accorder une importance particulière au rôle des femmes dans le processus de consolidation de la paix, en particulier dans la phase d'après conflit.

Le Bangladesh attache la plus haute importance à la nécessité de répondre aux besoins immédiats des populations touchées. Entre autres, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois sont essentielles à cet égard. Parmi les activités en matière de consolidation de la paix, la priorité devrait être accordée aux projets efficaces, de grande portée, qui font la différence. C'est un fait bien accueilli que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ait pris des dispositions pour mettre en place un programme de microcrédits, et des efforts sont en cours pour faire de même au Timor oriental. Nous voudrions souligner à nouveau l'importance que revêtent ces initiatives.

Les expériences récentes montrent que des agents extérieurs, notamment les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales, jouent un rôle capital dans les activités de consolidation de la paix. Créer des mécanismes pour faciliter un échange

régulier et une coordination entre elles aidera l'ONU dans ses activités de consolidation de la paix. À cet égard, nous nous félicitons des réunions qui se tiendront avec les organisations régionales ces deux prochains jours. On pourrait signaler ici le rôle important qu'a joué l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment en fournissant une aide en matière de formation de la police et du système judiciaire. De telles compétences et connaissances devraient être utilisées par l'ONU. Nous pensons qu'un répertoire régulièrement mis à jour des organisations de la société civile concernées devrait être maintenu et que le Conseil devrait recourir à la « formule Arria » pour demeurer en contact avec elles.

Nous ne pouvons ignorer le rôle de la communauté internationale et des médias. Elles devraient assumer un rôle d'appui en créant un environnement favorable aux activités de paix et devraient créer un mouvement d'opinion en faveur d'un investissement social et financier dans les efforts de consolidation de la paix faits par l'ONU. Cela peut suffire à préparer le terrain à une action internationale concertée menée par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Comme en témoignent les statistiques récentes, ce sont les conflits civils avec toutes leurs complexités connexes qui préoccupent de plus en plus l'ONU. Il est probable que cet état de choses persistera, requérant de la part de l'ONU qu'elle entreprenne des tâches complexes telles que l'édification d'institutions gouvernementales, le maintien de l'ordre public et la création de forces de sécurité ou de défense. Nous pensons qu'il importe que l'ONU crée un réseau proactif avec les entités ayant fait la preuve de leur savoir-faire et élabore des partenariats stratégiques en partageant judicieusement les charges sur la base des avantages comparés.

Je ne saurais conclure sans souligner une affirmation souvent répétée : l'ONU est ce que ses membres veulent bien qu'elle soit. Individuellement et collectivement, nous devons manifester la volonté politique nécessaire pour prendre des décisions difficiles, ne serait-ce que pour montrer que nous sommes capables de tirer les enseignements de nos erreurs passées. Nous ne pouvons nier que, par le passé, nous avons fait des erreurs mais que nous n'avons pas manifesté la volonté politique d'en tirer les leçons.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Bangladesh de ses paroles aimables à mon égard.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : En premier lieu, Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur le sujet important de la « Consolidation de la paix : vers une approche globale ». Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration liminaire.

Cette réunion survient en fait à un moment très opportun, puisque au cours des deux prochaines journées se tiendra la quatrième Réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales, ce qui aura également certaines incidences sur cette question importante. Nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre document global de fond.

La Charte des Nations Unies mentionne guerres, agressions, différends et conflits et en traite essentiellement comme des situations de belligérance entre deux États souverains ou plus. Dans ces situations, les opérations de maintien de la paix entraîneraient normalement un déploiement de troupes le long des frontières internationales des parties au conflit de façon à maintenir la paix entre elles. Dans des conflits de ce genre, l'ONU n'a pas à jouer un rôle plus large.

Depuis la rédaction de la Charte, le monde a énormément changé. Nous ne sommes pas entièrement exempts de situations où deux ou plusieurs États recourent ou menacent de recourir à la force pour résoudre leurs différends, mais à l'ONU, et au Conseil de sécurité en particulier, nous devons de plus en plus fréquemment traiter de conflits civils. On trouve des exemples frappants de ces situations en Somalie, en Angola, au Cambodge, au Libéria, en République centrafricaine, en Yougoslavie, au Rwanda, au Burundi, en Sierra Leone, en Haïti, en Géorgie, au Timor oriental et en République démocratique du Congo. L'ONU a dû intervenir dans toutes ces situations, soit dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ou de missions visant à faire cesser les combats ou à empêcher un génocide, soit pour remédier à des situations humanitaires de grande ampleur. Dans certains cas, l'Organisation a même mis en place une administration provisoire, comme cela a été le cas au Timor oriental et au Kosovo.

Le rapport Brahimi, à notre avis, conclut à juste titre que « les personnels militaires chargés respectivement du maintien et de la consolidation de la paix [sont] des partenaires indissociables » (*S/2000/809, par. 28*). À la suite des guerres civiles, les populations se retrouvent toujours divisées et pleines d'amertume. Très souvent, il faut entreprendre de nouveaux processus politiques pour qu'un gouvernement crédible puisse être constitué. Il faut rétablir le droit et l'ordre public pour permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays de rentrer chez eux en toute sécurité. Des institutions doivent être créées pour assurer une bonne gouvernance. Il faut mettre en valeur les ressources humaines grâce à des modalités de formation. Les infrastructures ayant subi des dégâts au cours des conflits doivent être remises sur pied. Et surtout, il faut relancer l'économie ravagée. Tout cela ne peut se produire dans une situation postconflictuelle que grâce à un appui massif de la communauté internationale à la consolidation de la paix.

Depuis le premier sommet du Conseil de sécurité de 1992 et la publication de l'Agenda pour la paix, l'ONU a manifesté de plus en plus d'intérêt et d'attachement à l'égard des opérations de consolidation de la paix après les conflits. Grâce à ces opérations, notre organisation a apporté une amélioration notable à la vie de nombreux citoyens en Namibie, en Guinée-Bissau, au Mozambique, au Guatemala, en El Salvador et ailleurs encore.

Il ne fait aucun doute que pour qu'une opération de consolidation de la paix réussisse, une approche globale et intégrée est nécessaire. Plusieurs éléments sont essentiels à la mise en place d'une paix durable après un conflit. La démilitarisation, le contrôle de la circulation illicite des armes légères et des armes de petit calibre, la création d'institutions démocratiques, le respect de la primauté du droit, une police civile efficace, un appareil judiciaire amélioré, une réforme électorale et le respect des droits de l'homme ainsi que le développement socioéconomique sont essentiels au rétablissement de la paix et au retour à la normale.

Je souhaiterais souligner les aspects suivants jugés importants pour le succès des opérations de consolidation de la paix. En détruisant les armes utilisées au cours des conflits passés, on peut prévenir leur utilisation ultérieure dans d'autres guerres. Le commerce illicite et la circulation massive des armes légères et des armes de petit calibre sur le continent africain ne font qu'exacerber une situation déjà explosive.

Nous pensons qu'après le règlement d'un conflit, les États devraient être encouragés et aidés à mettre en place les lois et les procédures permettant de collecter de façon sûre et efficace les armes légères et de petit calibre illégales et de les détruire. Ce faisant, on pourrait atténuer le risque que les belligérants reprennent les combats. À cet égard, nous souhaitons souligner que la communauté internationale doit respecter l'embargo sur toutes les armes. Les États-Unis et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont signé en décembre dernier une déclaration sur les sanctions de l'ONU et sur la limitation des ventes et transferts d'armes conventionnelles aux régions en situation de conflit en Afrique. Dans cette déclaration, il est notamment demandé aux États d'adopter et de mettre en oeuvre des mesures et des contrôles nationaux afin d'empêcher que n'arrivent dans des régions en guerre des armes confisquées ou collectées après la fin d'un conflit civil ou international. Nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure importante en faveur de la consolidation de la paix en Afrique.

Nous avons vu qu'au Mozambique des armes étaient échangées contre des machines à coudre, des houes ou des matériaux de construction, ce qui a favorisé la réinsertion d'anciens combattants. En Albanie, des programmes pilotes communautaires ont permis de fournir des soins de santé, de construire de nouvelles écoles et de mettre en place l'infrastructure nécessaire aux collectivités qui ont remis leurs armes et leurs munitions. Nous pensons que ce genre de programme devrait être intégré dans toutes les opérations de maintien de la paix.

Dans de nombreux cas, le grave problème des mines terrestres, dont des millions sont éparpillées un peu partout dans les zones de conflits, constitue un obstacle majeur aux efforts de consolidation de la paix et de reconstruction après conflit. Du Mozambique au sud du Liban, ces mines menacent encore des millions de personnes. Dans les zones minées, ni le développement de l'infrastructure ni les activités agricoles ne sont possibles. Nous voulons donc lancer un appel aux pays disposant des connaissances techniques nécessaires et des cartes des régions minées pour qu'ils redoublent d'efforts en faveur des activités de déminage. Ce serait là un apport précieux à la consolidation de la paix.

Ma délégation tient à réitérer ici qu'une paix durable n'est possible qu'avec une bonne gouvernance, des pratiques démocratiques saines et le respect de la

primauté du droit et de la transparence. L'un des fondements majeurs des sociétés démocratiques repose sur des élections libres et régulières. C'est un fait que les démocraties ne se livrent que rarement la guerre entre elles et il est également exact que les démocraties connaissent moins de conflits internes que les pays non démocratiques.

Ma délégation tient à souligner ici l'importance de mettre en place des gouvernements démocratiquement élus une fois qu'un accord de paix est conclu. Il est encourageant de constater que la Division de l'assistance électorale des Nations Unies apporte de plus en plus son assistance aux processus électoraux partout dans le monde. Des régimes illégitimes et ne jouissant pas de crédibilité portent très souvent en eux le germe de l'instabilité qui tôt ou tard entraîne un sentiment de frustration parmi la population ce qui, à son tour, peut entraîner des conflits.

Les gouvernements assument une responsabilité fondamentale en matière de renforcement de la confiance. Il faudrait les encourager à entreprendre la réconciliation nationale et à promouvoir l'unité ainsi qu'à faire preuve de respect pour les droits de l'homme. Les États doivent profiter des compétences techniques des Nations Unies et notamment du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour élaborer des plans d'action nationale pour les droits de l'homme et renforcer leurs institutions judiciaires. Aucune paix ni sécurité durables ne seront possibles si les individus continuent de vivre dans la crainte d'une arrestation arbitraire ou de la détention.

Les gouvernements démocratiques nouvellement créés devraient également faire appel aux compétences de la Commission de la fonction publique internationale pour les aider à mettre en place une administration publique crédible transparente et responsable. La corruption, les malversations et la prise de décisions sur des bases faussées retardent non seulement le développement économique mais dissuadent également l'investissement étranger. Pour cette seule raison, nous nous demandons pourquoi plusieurs pays continuent de souffrir de la pauvreté alors qu'ils possèdent d'amples ressources naturelles.

La semaine dernière, nous avons reconduit le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), et tout le monde a dit sa satisfaction de voir que le peuple du Timor oriental allait pouvoir réaliser l'objectif d'indépen-

dance qui lui tient tellement à coeur. Le rôle joué par l'ATNUTO dans la formation des Timorais de l'Est pour que ceux-ci prennent en mains les institutions et les mécanismes administratifs qui sont les conditions préalables à une nation démocratique nouvellement indépendante démontre bien que les Nations Unies sont résolues à appliquer une approche globale face à la consolidation de la paix.

Le succès de toute opération de consolidation de la paix est largement tributaire du sentiment de sécurité qu'éprouvent les citoyens. L'instruction, la réforme et la réorganisation des forces de police locales sont des éléments très importants de la consolidation de la paix. Ma délégation souscrit donc aux paragraphes 39 à 41 du rapport Brahimi, surtout pour ce qui est de l'appel lancé en faveur d'une révision de fond en comble de l'utilisation des forces de police civile et des spécialistes des droits de l'homme dans les opérations de paix complexes afin de mettre davantage l'accent sur le renforcement des institutions juridiques et le respect des droits de l'homme.

La réadaptation et la réinstallation de la population locale après les conflits restent les objectifs centraux de toute entreprise de consolidation de la paix. Nos efforts doivent donc privilégier de plus en plus la mise en place de conditions propices à une croissance économique durable indispensable à la reconstruction.

Les institutions des Nations Unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales participent déjà pleinement aux activités de reconstruction. Néanmoins, nous aimerions que davantage d'efforts soient consacrés en temps voulu à la construction d'infrastructures matérielles de base, de réseaux de transport et de télécommunications adéquats, d'écoles et de centres de santé publique dans le cadre des programmes de reconstruction. L'éducation fournirait en fait aux jeunes générations la formation technique et professionnelle qui est la base indispensable à l'acquisition des compétences. Il s'agit là d'éléments importants qui déboucheront sur la création d'emplois et amélioreront par conséquent la qualité de la vie des populations.

Pour terminer, je voudrais ajouter que depuis que le Département des affaires politiques est devenu le centre de coordination pour la consolidation de la paix après les conflits au sein des Nations Unies, il y a eu une meilleure coordination et de plus grands progrès dans les activités de consolidation de la paix. Nous

nous félicitons de l'initiative prise d'inviter la Banque mondiale à participer au Comité exécutif chargé de la paix et la sécurité qui est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre des initiatives de consolidation de la paix après les conflits au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons également renforcer le rôle de coordination du Conseil économique et social au sein des Nations Unies, car du fait de l'augmentation sans cesse croissante du nombre de conflits, il est plus que jamais nécessaire de donner la priorité aux opérations de maintien de la paix. L'Article 65 de la Charte énonce clairement les paramètres de coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous sommes convaincus que l'Article 65, qui jusqu'à présent n'a été appliqué qu'une seule fois en 1999 en faveur d'Haïti, doit devenir un instrument indispensable aux efforts généraux de consolidation de la paix après les conflits à l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, les entreprises de consolidation de la paix ne pourront réussir qu'avec l'appui financier nécessaire. Nous espérons que les Nations Unies, les institutions financières internationales et la communauté des bailleurs de fonds travailleront à l'unisson et de façon concertée pour veiller à ce que nos paroles d'aujourd'hui ne restent pas lettre morte.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de Maurice de ses paroles aimables à mon égard.

Compte tenu de l'heure tardive, et avec l'assentiment des membres du Conseil, je vais suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.